



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Col de Tamie, près d'Albertville (Savoie)

Cliché Jean MONSEL



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
 90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

Pour votre Pâtisserie,
 vos Lunchs, Cocktails,
 vos réceptions à domicile

Chevalier

PÂTISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE
 SAUNA FINLANDAIS
 DOUCHE FILIFORME
 BAIN DE VARECH
 BAIN DE BOUE

MASSAGES

MECANOTHERAPIE

ELECTRICITE GENERALE
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

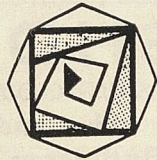
196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

Entreprise de carrelages

Revêtements céramiques - Mosaïques
Maçonnerie - Travaux d'entretien



Baticéram

en brique
de la Cérámique
noblesse

TÉL. : 825-39-77

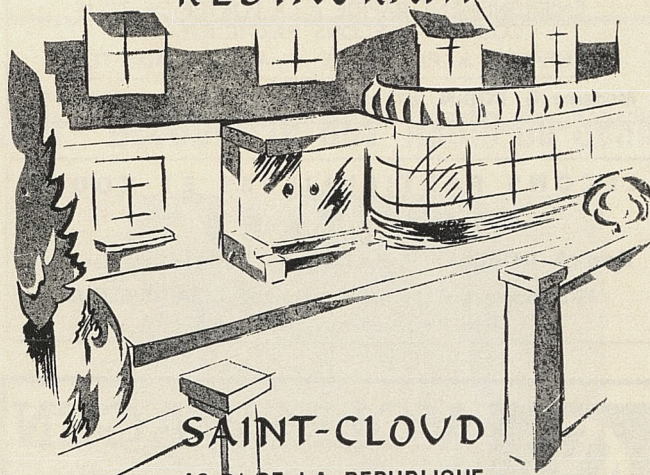
54, RUE GOUNOD, 92 - SAINT-CLOUD

J. DUQUESNOY, Directeur général

Crédit possible de 1 à 3 ans

VILLA HENRI IV

HOTEL de TOURISME
RESTAURANT

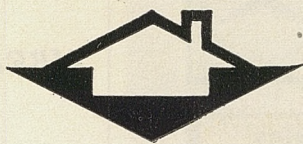


SAINT-CLOUD

43 Bd DE LA REPUBLIQUE
MOL 40 50

RECEPTIONS - LUNCHS - PARKING

Bénéficiant d'un emplacement exceptionnel !...



L'AGENCE des LYCÉES

LE PLUS ANCIEN CABINET IMMOBILIER DE SAINT-CLOUD

73, boulevard de la République (angle avenue Maréchal-Foch)

SAINT-CLOUD

Tél. 605-52-93

Apportera le meilleur soin à :

L'achat - La vente - La location

de vos biens immobiliers

INSTITUT PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité
Tous soins de beauté visage et corps

Irina MÉLIKOFF

Esthéticienne diplômée

124, boulevard de la République (Bât. E)
SAINT-CLOUD Tél. 603-75-28



Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIÈRES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

" GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

LUMINAIRES tous styles

Petits meubles - Abat-jour - Cadeaux

Michel Schifzer

12, rue Dailly SAINT-CLOUD Tél. 825-02-39

COUVERTURE — PLOMBERIE
CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société **CHALEUR - EAU - LUMIERE**

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74

69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

PEDICURE MEDICALE

Diplômée d'Etat

Ancienne élève de l'Institut national de podologie
Soins des pieds et traitement de leurs affections
Massages - Rééducation post-opératoire
Verrues plantaires - Beauté du pied

175, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-84-03

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La direction générale des T. M. F. habitant
Saint-Cloud propose, à titre amical de conci-
toyens, un escompte net sur les prix marqués
de 7 %, applicable sur toute la production
MOQUETTES EN PLEIN (devis gratuits)

TAPIS DE STYLE ET D'ORIENT

TAPISSERIES MURALES D'ART

RECOUVREMENT SOLS - PLASTIQUES

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67

95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41

9 ter. bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00

6, bd Voltaire (République) - Tél. 805-26-55

MINI-SHOP

13, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Ses Kilt — Shetland
Chaussettes " Burlington "
et sa nouvelle collection

Librairie des Lycées

(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)



LIBRAIRIE GENERALE

ET CLASSIQUE

Toutes fournitures scolaires pour la rentrée

Livres neufs et d'occasion

97, bd de la République, Saint-Cloud - 605-42-90

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
ON PREND A DOMICILE Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

éditorial

Où en sommes-nous ?

La civilisation des loisirs se met petit à petit au point et il est bien juste que les servitudes de la mécanisation à outrance puissent apporter aux humains une compensation, sous forme de vacances généralisées et constamment allongées.

La Municipalité l'a si bien compris qu'elle a été parmi les premières à instaurer, pour son personnel, le régime de la 5^e semaine de congé.

Cependant, la vie, en période de vacances, continue et certains problèmes urgents peuvent se poser et, en fait, se posent.

C'est ainsi que le 4 août, un groupe d'immeubles comportant encore des foyers habités, s'est trouvé gravement menacé à la suite d'un fâcheux concours de circonstances: coïncidence d'un gros orage au moment d'un affouillement très important du terrain voisin pour nécessité de chantier et début d'un travail de percussion très profond, à proximité, pour le passage du souterrain de la rue Dailly, sous la Place Clemenceau.

Il a donc fallu prendre un arrêté de péril pour évacuer les habitants en danger et obtenir, de toute urgence, un jugement du Tribunal de Versailles.

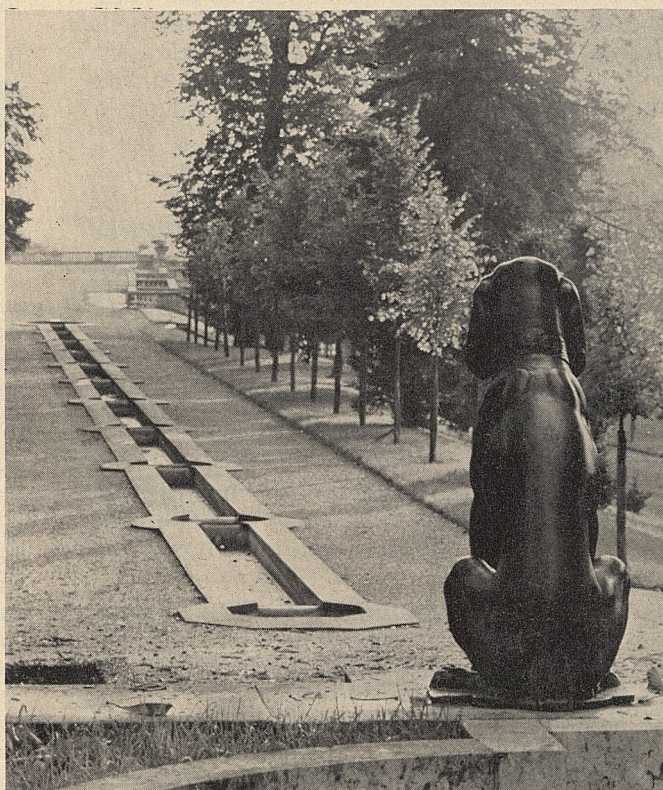
Or, pendant 4 jours, il a été impossible de prendre des mesures qui s'imposaient et des vies humaines ont été risquées car le responsable du Tribunal d'Instance avait déserté son poste et n'avait pas assuré la permanence. Cela, c'est inadmissible.

(Suite page 2)

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

L'Etat et les Collectivités locales — Liaisons dans la région parisienne et son District — Améliorations des abords du Pont de Saint-Cloud — Chronique des quartiers — Les carnets de M. Michel Salles (fin) — Résultats des élections présidentielles — Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 1969 — Etat-civil du 21 mai au 20 août 1969.

L'exposition "Découverte des Hauts-de-Seine"



Cliché J.J. Rondeau.

Parc de Saint-Cloud : les goulottes.

La ville de **Saint-Cloud** a présenté, du 25 juin au 6 juillet 1969, au Centre Culturel, l'exposition **Découverte des Hauts-de-Seine**, organisée par le Musée de l'Ile-de-France.

Cette exposition est composée de près de 300 photos représentant les monuments anciens et modernes, les sites, les coins pittoresques du département et montre ainsi le considérable capital monumental et naturel de cette circonscription.

En organisant cette manifestation, M. Georges **Poisson**, Conservateur du Musée de l'Ile-de-France, et son Adjointe, Madame Jean **Aries**, ont voulu, d'une part, faire découvrir leur propre pays aux habitants des Hauts-de-Seine et, d'autre part, rappeler un des rôles du Musée de l'Ile-de-France, qui est d'assister les villes de la banlieue dans leur tâche culturelle.

Aussi, cette exposition est-elle circulante et se voit présentée successivement dans toutes les communes du département où elle attire un nombreux public.

OU EN SOMMES-NOUS ? (Suite de la page 1)

Dans un autre ordre d'idée, est-il admissible qu'une femme, en train d'accoucher et qui demande le médecin de garde, n'ait pu le joindre car le praticien inscrit — comme cela doit se faire — sur le tableau de garde établi par les médecins locaux, a lui aussi, déserté son poste ?

Que pensent les victimes de ces graves manquements aux lois élémentaires des professions ? Elles pensent, tout naturellement, que le Maire, la Municipalité et ses Services sont des incapables qui ne savent pas prévoir et c'est sur eux que retombe la responsabilité.

Que penser aussi des commerçants qui ferment avant le jour annoncé, laissant la population dans le plus grand embarras ? Il y a là encore un manque de conscience professionnelle évident et une ignorance du service public.

Ce bulletin ne serait pas ce qu'il est et ce qu'il doit être s'il ne mettait pas à jour ces scandales qui sont graves car ils sont révélateurs d'un état d'esprit dont la nation française tout entière souffre et qui fait qu'à l'heure du redressement, elle est incapable d'avoir le courage de choisir la bonne voie.

II

Sur le plan de notre budget municipal, la dévaluation ne manquera pas à terme d'avoir une incidence. Ainsi ce franc lourd s'est amoindri dans une proportion plus faible heureusement que les promesses électorales qui — elles — se sont complètement évaporées.

Les premières restrictions envisagées portent :

1 - **sur la Police** — les 5.000 agents à recruter pour la Région Parisienne ne le seront pas.

2 - **sur les Programmes routiers.** Le raccordement au périphérique prévu pour 1972 sera-t-il ou non retardé ? Nous le saurons bientôt et tiendrons nos administrés au courant.

3 - **Les possibilités d'emprunts,** déjà très réduites depuis 1965 (décret Giscard d'Estaing) seront encore rognées. Adieu, les beaux équipements rêvés, le groupe scolaire neuf, etc...

Que ne nous a-t-on pas promis lors de la récente période électorale ?

J'ai copié de la profession de foi du vainqueur de cette élection :

« La même volonté d'équilibre et de progrès doit inspirer l'action du Gouvernement en matière économique et sociale. Il s'agit de poursuivre résolument dans la voie de l'expansion, d'assurer la prolongation de nos exploitations agricoles, de nos entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de défendre la monnaie qui est le bien commun de tous les Français et surtout des moins favorisés.

« Seule une expansion rapide, favorisée par l'esprit d'initiative, la réduction des contraintes administratives et des contrôles abusifs permettra d'assurer à la fois l'emploi, l'avenir de notre jeunesse, l'élevation générale du niveau de vie. »

Dans la lettre de remerciement du nouveau Président de la République qui a suivi son élection, il résulte qu'il a, comme objectifs essentiels, « d'assurer le progrès économique, d'élever le niveau de vie réel de tous en défendant la monnaie ».

Ainsi, deux mois après, tout s'écroule. Est-ce vraiment sérieux et la population de Saint-Cloud qui se compose particulièrement de « cadres » ne manquera pas d'être la plus touchée par les mesures prises qui nous mènent directement à la récession, au chômage et à une baisse de notre niveau de vie !

Ainsi, le retour des vacances ne s'annonce pas gai.

Que nos Administrés sachent toutefois que, comme dans toutes les nombreuses circonstances graves traversées depuis août 1940, ils me trouveront à leurs côtés avec une Municipalité toujours ardente et efficace pour les aider à passer les heures difficiles que nous ne manquerons pas d'avoir devant nous.

Ils verront qu'il y a, dans les élus, deux catégories : ceux qui restent à leur poste, et qui remplissent leur mandat jusqu'au bout et ceux qui, à la recherche d'aventures et d'honneurs, les abandonnent !

Francis Chaveton,
Maire de St-Cloud.

tribune libre

L'Etat et les collectivités locales

Vouloir traiter en un article d'un aussi vaste sujet peut sembler une gageure. Peut-il y avoir de véritable réforme des structures communales aussi longtemps que les rapports entre l'Etat et les collectivités locales n'auront pas été préalablement et clairement définis ? Aussi, me paraît-il valable d'envisager ce sujet bien que je sache que je le traiterai sous une forme non exhaustive.

L'Etat, c'est la puissance publique et si cette puissance octroie une charte, il n'y a pas collaboration mais relation de souverain à vassal même si la forme du régime est républicaine. Or, c'est ce qui s'est passé au cours du XIX^e siècle où, sous la poussée d'idées libérales des concessions ont été consenties qui ont abouti à la loi du 5 avril 1884 qui est devenue de nos jours, sous le vocable de Code Municipal (décret du 22 mai 1957 et textes ultérieurs) la pierre angulaire de notre édifice municipal. Soulignons donc qu'en plein épanouissement du libéralisme, la loi d'Etat avait bien consacré une relative autonomie des communes, mais combien restrictive ! ne s'appliquant d'ailleurs pas à la plus importante de ces collectivités : PARIS.

Il est d'ailleurs faux, même dans le contexte de l'époque, de parler d'autonomie, car il n'y a jamais eu d'autonomie au sens étymologique du mot et il ne peut y en avoir ; ce serait la négation même de l'idée d'Etat. Il est plus vraisemblable d'évoquer les libertés communales. Après le vote de la loi de 1884, sous le poids de l'écrasant appareil centralisateur, les libertés accordées ne tardèrent pas à être rognées, plus par la pratique que par des textes. Les administrateurs de l'Etat prirent la notion de tutelle au sens le plus étroit et considérèrent encore les communes, comme des mineures. Bien entendu la vie politique, économique et sociale ne recelait pas les besoins qui sont devenus courants de nos jours. Aussi, une sorte de pacte de non ingérence s'était-il

établi tant bien que mal, les préfets hésitant à faire acte d'autorité sauf en cas d'absolue nécessité et les maires et conseils municipaux réglant leurs petites affaires dans des discussions où le souci dominant était moins d'équiper la commune que d'éviter de voter les terrifiants centimes additionnels qui pouvaient leur aliéner les suffrages de leurs électeurs. Peut-être est-ce la cause majeure de notre sous-équipement actuel en matière d'infrastructures diverses ?

Les choses devaient changer sous la pression des événements consécutifs aux deux grandes guerres mondiales ; la première ayant sapé une certaine notion de la société qui en sortit ébranlée dans ses fondements et la seconde ayant mis à bas l'édifice social qui depuis survit dans d'inévitables chaos.

Le libéralisme en tant que doctrine est battu en brèche par d'autres idéaux : il doit composer ce qui conduit à la notion de planification qui prévaut dans notre pays, compromis entre l'économie dirigée et l'économie libérale. Comment les communes pourraient-elles rester en dehors de cette évolution ? Il apparut bien vite aux yeux des plus avertis, qu'une refonte complète des institutions administratives de la France devait être entreprise pour s'adapter aux impératifs du temps, mais les communes restent dotées d'un système désuet. L'apparition de techniques nouvelles entraîne des besoins nouveaux puisqu'il faut actuellement avec ces moyens anciens satisfaire des demandes d'ordre social et économique qui sont singulièrement éloignées du rôle purement administratif que constituent les services de l'Etat-Civil, du recensement militaire ou de la tenue de la liste électorale.

Tout le monde étant d'accord pour cette refonte, les avis divergent aussitôt sur la manière de la faire. Par voie autoritaire ? donc abus de pouvoir certain du centralisme. Par voie de consultation ? opposition non moins certaine des élus, d'où l'immobilisme. Mais avant toute réforme, il faut définir par une libre discussion le rôle de l'Etat et celui des collectivités territoriales au sein de la Nation, c'est là que gît la difficulté.

Si l'Etat concède certaines attributions par le biais d'une loi, nous risquons de revenir à une charte qui ne fera que dessiner les contours d'une réforme, laquelle sera interprétée à coup sûr d'une manière restrictive par ceux qui seront chargés de l'appliquer. Et pourtant, il n'est guère concevable d'agir autrement. Aussi, l'élaboration du texte qui devra être minutieusement étudié par le législateur doit-elle être entourée de garanties, en évitant qu'il soit arbitrairement imposé par décret.

La limite est bien imprécise entre ce qui incombe normalement à l'Etat et ce qui est du ressort des communes. Il y a fatalement une interpénétration des prestations de services dont bénéficient les usagers ou des contraintes auxquelles sont soumis les administrés. L'Etat-Civil et le recensement de population sont bien des travaux ordonnés par l'Etat qui a tout autant que les communes besoin de connaître les mouvements de population. Le recensement militaire est purement affaire nationale puisqu'il s'agit d'assurer la défense du territoire et c'est pourtant les services communaux qui en sont chargés. L'enseignement qui est non seulement l'instrument qui permet de rendre les citoyens productifs mais qui doit de

plus en plus susciter leur épanouissement intellectuel est aussi à vocation nationale. Alors pourquoi en charger les communes ? Ne pourrait-on, en cette matière, énoncer l'axiome valable pour tous les ordres d'enseignements : A L'ETAT DE CONSTRUIRE, AUX COMMUNES D'ENTREtenir. Cela aurait l'énorme avantage d'éviter l'humiliante et arbitraire distribution de subventions et d'avoir des écoles, lycées et collèges bien entretenus, les villes se faisant en général un point d'honneur à conserver leur patrimoine.

En matière d'équipement sportif, socio-éducatif ou culturel, ne serait-ce pas la formule idéale que l'Etat soit maître d'œuvre et qu'il confie ensuite la gestion et l'entretien aux collectivités locales ? Sans doute actuellement les villes et villages de France financent 65 % de ces équipements et l'on objectera que la charge serait énorme pour le budget national. En fin de compte, c'est pourtant le même contribuable qui assure ce financement, mais peut-être est-il plus astucieux de faire d'hypocrites transferts que d'avouer qu'un équipement digne d'une nation moderne nécessite un effort financier.

Pour la mise en œuvre du fonctionnement de ces multiples services rendus par les communes, l'Etat affirme qu'elles ne sont pas capables de les assurer. A qui la faute ? A-t-on vraiment voulu créer des corps de fonctionnaires communaux qualifiés à tous les échelons de la hiérarchie tant sur le plan administratif que technique ? Si l'on se dit obligé de recourir dans les petites localités aux Services du Trésor, c'est que l'on n'a pas suscité assez tôt une carrière communale attirante pour les jeunes gens. Si l'on se dit dans l'obligation de solliciter l'administration des Ponts-et-Chaussées, c'est que l'on n'a jamais créé un corps d'ingénieurs des villes de France sortant d'écoles spécialisées et pouvant espérer faire une carrière identique à celle de leurs collègues au service de l'Etat.

Ce même Etat n'a pas donné jusqu'à présent aux communes les moyens financiers suffisants, prélevant sur les revenus des habitants « la part du lion ». En se reportant aux feuilles d'impôts, le contribuable verra dans celles-ci les répartitions qui reviennent respectivement à l'Etat, au District, au Département ou à la commune.

La gestion d'une ville, et bientôt celle de collectivités rurales, requiert un ensemble de connaissances approfondies que ne peuvent avoir les seuls élus qui, le plus souvent, ont leurs propres occupations professionnelles. Cette gestion ressemble de plus en plus à celle d'une entreprise et doit effectivement être traitée comme telle ; il n'est pas d'entreprise qui ne soit libre d'agir avec à sa tête un Conseil d'Administration et un Directeur.

Assurer aux communes des libertés essentielles par le dépôt d'une loi modifiant profondément celle du 5 avril 1884 aujourd'hui dépassée, en leur permettant de s'administrer efficacement elles-mêmes, mais en établissant un nouveau rapport entre elles et l'Etat qui ne doit pas être un rapport de forces car l'inégalité des situations ne le permet pas.

André MARIE,
Secrétaire Général
de la Ville de Saint-Cloud.

Liaisons dans la Région Parisienne et son district

*

Le Réseau Express Régional

Les sept années 1962-1968 ont été dominées dans ce domaine par la poursuite du grand travail de la première ligne du réseau express régional du métro (ligne de Saint-Germain-en-Laye à Boissy-Saint-Léger).

Le coût sans cesse réévalué de cette ligne a accaparé l'essentiel des crédits du Plan, aussi les autres opérations n'ont-elles pas atteint l'ampleur souhaitable.

C'est dans le courant de 1961 que la réalisation d'une ligne régionale Est-Ouest a fait l'objet d'une décision des pouvoirs publics.

Cette ligne reliera deux lignes actuellement exploitées par la S.N.C.F., celle de Saint-Germain-en-Laye à Saint-Lazare, et celle de Boissy-Saint-Léger à Bastille, par une section urbaine à construire entre Nanterre et Vincennes en passant par le Rond-Point de la Défense, la place de l'Etoile, la rue Auber, la place du Châtelet, la gare de Lyon et la place de la Nation.

Le premier coup de pioche des travaux d'ouverture des chantiers a été donné le 6 juillet 1961 par le Ministre des Travaux Publics et des Transports et les travaux ont commencé au mois d'octobre de la même année.

Les travaux de transformation des stations, des voies et des établissements des deux parties de lignes Saint-Germain-Nanterre et Vincennes-Boissy-Saint-Léger sont en cours. De Nanterre à la Défense, les travaux sont très avancés, ainsi qu'à la station « La Défense » où le gros-œuvre est achevé. Entre la Défense et la Seine, le tunnel est terminé. Les travaux de gros-œuvre de la traversée sous-fluviale sont achevés. Le tunnel de la Seine à l'Etoile sera bientôt terminé. Le gros-œuvre de la station « Etoile » est terminé, cependant que les travaux de réalisation des accès et des correspondances se poursuivent. Entre « Etoile » et « Auber », les travaux sont en cours d'achèvement. Les travaux de la station « Auber » sont en cours d'exécution. Le gros-œuvre de la station « Nation » est terminé, les travaux de construction des accès et intercommunications sont en cours. Entre la station « Nation » et la gare de Saint-Mandé, les travaux de gros-œuvre sont achevés. Les ouvrages de raccordement entre le réseau express régional et les installations S.N.C.F. de la ligne de Vincennes sont avancés à 90 %.

La mise en service de la branche « Nation-Boissy-Saint-Léger » est prévue pour la fin de 1969, de même que celle d'une navette entre « Etoile » et « La Défense ». Malheureusement, les parcs de dissuasion près des gares ne seront probablement pas finis, faute d'avoir pu trouver en temps utile les financements nécessaires.

La totalité de la branche Ouest, entre « Auber » et « Saint-Germain », pourra être livrée à l'exploitation à la fin de l'année 1972, la partie « Auber-La Défense » pouvant être mise en service à la fin de 1971.

Au niveau actuel des évaluations, le coût total des deux branches dépasserait 2,7 milliards.

L'aménagement de la région de Saint-Cloud-Vaucresson et la liaison de l'autoroute de l'Ouest et du Boulevard périphérique.

L'aménagement de toute la zone située de part et d'autre de l'autoroute de l'Ouest, entre Versailles-Saint-Germain-Pont de Saint-Cloud-Pont de Sèvres, est une opération complexe et délicate par la diversité des problèmes qui interfèrent dans le choix des options :

- détermination du tracé d'un tronçon du boulevard périphérique et protection du Bois de Boulogne ;
- traversée de la Seine dans les conditions portant le moins d'atteintes possibles au tissu urbanisé des deux rives : Boulogne et Saint-Cloud ;
- protection du parc de Saint-Cloud, des sites et des parties boisées de la zone.

L'organisation de ces prolongements vers l'Ouest de l'agglomération parisienne était cependant profondément tributaire de l'aménagement de « percées » de circulation.

L'autoroute de l'Ouest, conçue et réalisée depuis plus de trente ans dans ce secteur, forme en son point de départ un double « goulot d'étranglement » constitué par la traversée du Pont de Saint-Cloud et de la Place Georges-Clemenceau, puis par celle du tunnel de l'autoroute, en un tournant étroit et prononcé, sous la colline de Saint-Cloud.

Par suite, les poussées d'urbanisation qui, depuis 1960 en particulier, se sont développées dans la partie Nord de Versailles et dans ses environs (Ville d'Avray, Vaucresson, Le Chesnay, Rocquencourt, etc.) rendent de mois en mois plus pénible un accès à la capitale par les voies précitées.

Le choix en 1966 du tracé du boulevard périphérique dans la traversée du Bois de Boulogne a permis de déterminer, après diverses péripéties, le tracé de raccordement entre cette voie et l'autoroute de l'Ouest.

Au départ de la tête de pont constituée par l'échangeur de la Porte d'Auteuil, sur le boulevard périphérique, l'autoroute, partie en souterrain, partie en tranchée couverte, reliera le Quai du 4-Septembre à Boulogne, traversera en viaduc la Seine, abordera Saint-Cloud au Nord de la Place Clemenceau, rue du 18-Juin et, en surélévation, suivra la rive gauche et rejoindra l'actuel accès au tunnel.

En deuxième temps est prévu, par nouvelle traversée de la colline de Saint-Cloud, un doublement de l'autoroute, dont le tracé, au-delà, est encore à l'étude.

Toutefois, compte tenu de l'importance et du coût de tels travaux, le Ministère de l'Équipement a demandé, à l'automne 1968, qu'il soit procédé à une nouvelle étude de doublement de tracé, évitant un deuxième percement de la colline, mais empiétant sur la frange Nord du parc de Saint-Cloud. C'est en fonction seulement du rapport des coûts des deux projets, d'une part, et de l'importance des atteintes qui d'autre part en résulteront pour le parc lui-même qu'une décision pourra être prise.

Le Conseil d'Administration du District a, à plusieurs reprises, manifesté avec force qu'il y attachait un intérêt particulier.

(D'après « Sept ans de vie de la région parisienne et de son district - 1962-1969 », édité par la Préfecture de la Région parisienne.)

*

Chemin de fer Issy-les-Moulineaux-Puteaux

Lors de la séance du mardi 14 janvier 1969 du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. **Chaveton**, Vice-Président et Maire de **Saint-Cloud**, prit la parole en ces termes :

« L'un des orateurs, c'est M. **Suant**, je crois, disait « que l'on ne se penche pas assez sur la question « des liaisons ferroviaires qui sont vraiment le seul « moyen de véhiculer une population importante dans « un temps minimum et avec le minimum d'inconvénients pour les uns et pour les autres.

« Je voudrais savoir où l'on en est d'une étude que « nous avons demandée au Service technique et qui « doit s'en charger, est-ce le Département, est-ce la « S.N.C.F., ou le District, ou est-ce qu'il y a un organisme de coordination qui se charge de l'étude ? « Car, je crois l'avoir déjà dit et je le redis, je pense « que si on prolongeait cette liaison jusqu'à Orsay, « on pourrait reprendre un vieux projet de desserte « de l'aéroport d'Orly qui, effectivement, va voir augmenter considérablement son trafic et je ne pense « pas que les travaux que l'on est en train de faire « sur l'autoroute du Sud soient de nature à absorber « tout le trafic supplémentaire qui va en découler. »

Après cette intervention, il est signalé que suivant les études détaillées faites maintenant, le raccordement de la ligne Issy-Les Moulineaux-Puteaux à La Défense coûtera 4 milliards d'anciens francs.

Les travaux paraissent, dès à présent, envisagés et M. **Chaveton** a l'intention de proposer au Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine le financement suivant :

— 25 % de la dépense totale, soit... 1 milliard d'anciens francs, par le Conseil Général des Hauts-de-Seine. Cette dépense étant répartie sur 5 ans, à raison de 200 millions anciens francs par an ;

— un autre quart pourrait être subventionné par le District ;

— le troisième quart par la S.N.C.F. ;

— et le solde par l'Etat.

Ainsi, cette jonction qui se révélera très précieuse pour les habitants de notre région, paraît vouloir entrer dans sa phase de réalisation.

Amélioration des abords du pont de Saint-Cloud

Nous sommes intervenus bien souvent, — depuis plus de 15 ans — pour demander une amélioration des abords des Ponts de Saint-Cloud et de Suresnes et l'élargissement du Quai Carnot.

Sous la pression d'une circulation qui augmente de 10 % chaque année, dans la région parisienne, nos prévisions ne se sont révélées que trop justes et l'Etat se trouve aujourd'hui devant un problème que seules des mesures très énergiques et d'urgence peuvent résoudre.

Félicitons-nous qu'un Ministre courageux et dynamique veuille bien entreprendre, enfin, ce qui aurait dû être fait depuis de longues années.

Versons un pleur sur une agréable partie du vieux Saint-Cloud qui disparaît et sur ses beaux platanes centenaires qui, gracieusement courbés vers la Seine, donnaient un cachet tout particulier à notre rivage, mais vivons avec notre temps, laissons circuler les voitures et rassurons-nous des promesses du Ministre qui, selon nos demandes réitérées, **prévoit une nouvelle plantation.**

Non seulement la Municipalité ne mettra pas de bâtons dans les roues de l'Administration, mais a décidé, elle aussi, d'avoir l'attitude réaliste qui s'impose et elle a assuré le Ministère de l'Équipement de son concours total.

Ne nous dissimulons pas que le chantier qui vient de s'ouvrir Place Clemenceau ne sera terminé que par la construction du Pont biais et courbe qui doit répondre à une autoroute de l'Ouest doublée et que tout cela ne demandera pas moins de 7 à 8 ans pour un achèvement complet.

Apprêtons-nous à souffrir, mais après... quelle récompense !

Nous avons reçu les précisions suivantes de Monsieur le Ministre de l'Équipement :

« Le développement considérable de la circulation sur l'autoroute de l'Ouest engendre des phénomènes de congestion de plus en plus insupportables à la traversée de la Place Clemenceau à Saint-Cloud et à l'entrée de Boulogne.

C'est pourquoi j'ai décidé d'entreprendre, le plus rapidement possible, les travaux de construction du prolongement de cette autoroute jusqu'au boulevard périphérique à la Porte d'Auteuil, lui-même en cours de réalisation.

L'importance de cet ouvrage et ses implications foncières imposent malheureusement des délais de réalisation s'étendant sur plusieurs années.

Estimant impossible d'attendre aussi longtemps, j'ai lancé la réalisation de travaux plus limités mais devant permettre néanmoins de réduire les difficultés actuelles.

Le programme primitif comprenait 3 opérations :

— l'aménagement du Rond-Point Rhin et Danube à l'entrée de **Boulogne** actuellement en cours de réalisation et qui sera mis en service sous sa forme définitive avant la rentrée des vacances ;

— le « Toboggan » du Pont de **Saint-Cloud** qui évite les cisaillements entre la circulation **Saint-Cloud-Bois de Boulogne** et la circulation **Paris-Saint-Cloud**, cet ouvrage étant déjà en service ;

— le passage souterrain de la Place Clemenceau à **Saint-Cloud**. Le démarrage des travaux pour cette opération a subi quelques retards du fait de la nécessité d'harmoniser ce projet avec le réaménagement de l'entrée basse du Parc de **Saint-Cloud**.

Les travaux vont démarrer fin août et seront menés avec la plus grande diligence pour éviter que le trafic provenant de la rue Dailly emprunte la Place Clemenceau.

Toutefois, l'expérience de la mise en service du toboggan a montré que l'interaction entre le trafic **Saint-Cloud-Paris** et le trafic Quai de Seine rive gauche créait des risques supplémentaires de congestion. Ces risques sont suffisamment graves pour qu'il

soit nécessaire, en même temps que sont progressivement mises en service les améliorations que je viens d'énumérer, de fluidifier le trafic sur la voie de Seine entre le Pont de **Saint-Cloud** et le Pont de **Suresnes**.

Les travaux prévus comprennent 2 parties :

— un réaménagement des échanges entre la Place Clemenceau et la voirie de Seine obtenu en déplaçant le carrefour vers l'aval au droit du premier immeuble Dassault où nous disposons d'ores et déjà d'une emprise supplémentaire. Le travail va consister à réaliser une première partie du mur de quai définitif prévu pour les travaux de l'autoroute prolongée de manière à disposer d'une profondeur suffisante pour l'aménagement d'un carrefour à îlot directionnel dont le débit potentiel va se trouver considérablement accru par rapport à l'actuelle situation ;

— un élargissement systématique au-delà de ce carrefour du quai Carnot pour obtenir trois files de circulation — chaussée à 9 m. au lieu de 6 m. Cette deuxième opération impose malheureusement l'obligation d'abattre la plus grande partie des platanes existants le long de la Seine.

Les travaux d'élargissement sur cette voirie de Seine doivent être, dans toute la mesure du possible, réalisés bien entendu sans créer d'entraves supplémentaires à la circulation.

Si la réalisation du carrefour à îlot directionnel ne crée pas sur ce plan de problème, il n'en est pas de même de l'élargissement du Quai Carnot au-delà de ce carrefour. Il est donc indispensable que l'opération soit conduite de manière à être terminée au plus tard fin août, avant la reprise du trafic.

J'ai donné les instructions nécessaires pour que dans ces conditions les travaux démarrent immédiatement, ce qui impose d'entreprendre, avant le 20 juillet, l'abattage des platanes. Bien entendu, des mesures vont être prises pour remédier à la disparition de ces arbres.

Ces mesures sont de deux ordres :

— d'une part, dès que la saison le permettra, je ferai replanter en berge de Seine une plantation d'alignement avec des arbres aussi étoffés que possible, compte tenu des sujétions de plantation ;

— d'autre part, j'ai donné les instructions à mes Services pour que dans les aménagements routiers envisagés soient prévus des engazonnements et des plantations florales qui laissent aux berges de Seine le caractère qu'elle doivent conserver.

Je souhaite que la Municipalité de **Saint-Cloud** puisse apporter son concours à cette opération, non pas tellement sur le plan du premier investissement qui, bien entendu, reste à la charge de mon Administration, mais sur le plan de la maintenance de ces équipements paysagés.

Compte tenu des décisions extrêmement rapides que j'ai été amené à prendre pour régler les difficultés de circulation de la Place Clemenceau et achever la majeure partie des travaux avant le 1^{er} septembre, certains contacts qui auraient été nécessaires avec votre Municipalité n'ont pas pu, à mon regret, être pris.

Je sais que vous êtes vous-même un ardent partisan de l'aménagement que je viens d'évoquer et que vous collaborerez avec moi à la réalisation de ces ouvrages.

Je vous rappelle l'intérêt qu'il y aurait à compléter ces aménagements par certaines mesures relatives aux sens de circulation dans votre ville. Ces mesures devraient concerner essentiellement la mise en sens unique d'une partie de la rue Gounod dont vous a entretenu récemment le Directeur Départemental de l'Équipement des Hauts-de-Seine. J'attache personnellement une grande importance à cette disposition et je vous serais très obligé de la suite que vous pourriez donner à cette demande. »

*

M. Francis **Chaveton** lui a fait tenir la réponse que nous communiquons également à nos Administrés :

Votre lettre du 17 juillet 1969 relative aux différents travaux envisagés pour résoudre les principaux problèmes de la circulation à **Saint-Cloud** a, vous le pensez bien, retenu toute l'attention de la Municipalité.

Nous nous réjouissons de la mise en service du « Toboggan », dont nous avons eu l'idée dès la première apparition de ce genre de passerelle, lors des travaux de la voie sur berge, le long des Tuileries.

Toutefois, nous avons bien spécifié qu'il était souhaitable que les travaux du tunnel, sous la Place Clemenceau, destiné à absorber le trafic descendant de la rue Dailly — dont la Ville de **Saint-Cloud** prend à sa charge 25 % de la dépense et les promoteurs de l'autoroute 25 % — précédassent la mise en service du « Toboggan ».

Cette précipitation, bien excusable certes devant la gravité de la situation, a causé de multiples inconvénients auxquels les travaux en cours sont en train de remédier.

Vous évoquez, dans votre lettre, la jonction de l'autoroute au Boulevard périphérique. Je me permets de vous rappeler qu'il ne s'agit là que d'une partie du problème de la circulation et que, si la mise en chantier de la ville nouvelle, sur la plateaux de **Trappes**, se fait selon le plan prévu par le Préfet de la Région Parisienne, nous nous trouverons, avant l'achèvement des travaux du doublement de l'autoroute, devant une situation beaucoup plus critique que celle que nous venons de connaître.

Je vous demande instamment de vous pencher sur ce très grave problème et de faire assurer au développement de cette partie Ouest de la Région Parisienne un long étalement dans le temps, à moins que vos Services ne puissent trouver une autre voie de raccordement au périphérique desservant le plateau de **Trappes** et la Vallée de **Chevreuse**.

Dans un autre ordre d'idées, je n'ai cessé, au Conseil Général, de demander la remise en service de la ligne **Issy-Plaine-Puteaux**, son raccordement à la gare principale du **R.E.R.** à **La Défense**, d'une part et son prolongement jusqu'aux **Invalides** et **Orsay**, pour une jonction ferroviaire future avec **Rungis** et **Orly**, d'autre part. Ainsi, en y englobant le **R.E.R.**, une voie rocade ferroviaire soulagerait le système routier. Ne misons pas, en effet, que sur la route !

Je crois savoir que le Conseil Général des Hauts-de-Seine sera tout prêt, dès sa session d'octobre, à voter un crédit de 10 millions de francs, soit approximativement le quart de la dépense exigée pour le raccordement **Puteaux-Défense**.

Pour en revenir, après ce tour d'horizon, à l'objet

plus précis de votre lettre, la Municipalité de **Saint-Cloud**, moi-même et nos Services continueront à vous faciliter la tâche et à défendre votre point de vue réaliste.

Je vous joins, à part, une petite note concernant plus particulièrement le Parc de **Saint-Cloud** et la nouvelle entrée qui doit être aménagée à ce Parc, après la construction de la route d'accès au deuxième tunnel.

Le Conseil Municipal ne manquera certainement pas, sur ma proposition, de prendre l'engagement de maintenir en bon état d'entretien les parties gazonnées et florales que vous ménagerez le long des nouvelles plantations destinées à remplacer les platanes qui sont en cours d'abatage. Ainsi, les habitants de ma Ville et de la région parisienne se rendront compte qu'à la faveur de ces grands travaux, vous avez pensé, non seulement aux automobilistes, mais aussi aux piétons et aux admirateurs de cette partie de la Vallée de la Seine qui, face au Bois de Boulogne, est un des sites de la région parisienne qu'il importe, non seulement de conserver, mais d'améliorer.

La seule difficulté évoquée dans votre lettre est celle du dernier paragraphe, à savoir, la mise à sens unique d'une partie de la R.N. 307 (rue Gounod).

Il faut que je vous précise que la Ville de **Saint-Cloud** est partagée en plusieurs tranches, par les voies de la S.N.C.F. (**Versailles-Paris et Issy-Plaine-Puteaux**).

Ces différentes parties, parallèles à la Seine, ne sont reliées entre elles que par 3 points :

- 1° - la rue Gounod (R.N. 307) ;
- 2° - le Pont des 3 Pierrots, sur le chemin départemental n° 39 ;
- 3° - la rue du Val d'Or, limitrophe avec la Ville de **Suresnes**.

La suppression totale d'un de ces trois points entraînerait inévitablement une énorme perturbation, non seulement à la circulation, mais au commerce local.

A l'occasion des travaux du Pont de **Saint-Cloud**, les Services de Police ont été amenés à faire des délestages en interdisant, à certaines heures de pointes, la descente de la rue Gounod vers le Pont de **Saint-Cloud**.

Cette solution, moyenne et imparfaite, est cependant la meilleure et pourrait être régularisée par un arrêté de Monsieur de Préfet de Police, pris sur notre avis favorable, à titre provisoire, pour la durée des travaux, c'est-à-dire quelques années.

Il demeure bien entendu que pour des travaux ou transports exceptionnels nécessités par la construction du nouveau viaduc, nous nous plierions momentanément à une réglementation plus restrictive.

Je pense que, si le principe en était d'accord, les détails de cette réglementation pourraient en être arrêtés par les Services compétents.

Vous pouvez compter sur ma collaboration la plus étroite.

*

Note sur le Parc de Saint-Cloud

Depuis une vingtaine d'années et bien que, ami et admirateur du Parc de Saint-Cloud, il m'a été le plus souvent impossible de concilier mes vues avec celles

de Monsieur l'Inspecteur Général, Conservateur du Domaine.

Bien sûr, son rôle est le rôle de conservation et il doit défendre, avec opiniâtreté, toute nouvelle emprise sur le patrimoine national qu'il a la mission de sauvegarder.

Il ne faut cependant pas oublier le décret de la Convention Nationale du 16 Floréal, an II (5 mai 1794) qui a mis le Parc « à la disposition de la Nation pour les jouissances du Peuple ».

C'est la raison pour laquelle nous avons souvent demandé l'extension aux sports de certaines parties, non architecturales, du Parc National.

Après 15 ans de laborieux efforts, satisfaction vient de nous être donnée puisque le Carré Saint-Jean, prairie de 14 hectares, qui était en jachère, devient un stade scolaire national qui sera mis à la disposition de l'Education Nationale pour les Etablissements des Communes riveraines du Parc.

Mais nous regrettons que les allées cavalières aient été systématiquement goudronnées et que très peu d'activités équestres puissent s'exercer dans ce Parc de 392 hectares.

Bien d'autres terrains devraient être, le plus rapidement possible, aménagés en nouveaux stades, cela sans aucun préjudice pour l'esthétique et la flore du Parc.

De plus, la politique suivie par Monsieur le Conservateur a été celle d'y faire pénétrer et parquer le maximum de voitures, à seule fin de leur faire payer un droit d'entrée.

Pour une meilleure efficacité de ce système, les abords des routes nationales, dont certaines, très larges, pouvant servir de parkings gratuits, ont été soigneusement interdits au stationnement.

Ainsi le Parc est maintenant encombré de véhicules dont la plupart ne respectent pas les limitations de vitesses et les promeneurs ne peuvent y laisser s'ébattre les enfants en sécurité, ni eux, y marcher avec plaisir.

A tout cela, il faudra bien, un jour, remédier.

C'est pourquoi, je me permets de vous livrer ces réflexions (déjà faites à maintes reprises dans notre Bulletin Municipal).

J'en viens maintenant à la partie essentielle de cette note et qui semble concerner votre Ministère.

Il faut, à tout prix, remodeler une entrée digne de ce magnifique Parc de Saint-Cloud. On peut trouver cette entrée en bordure de la Seine.

L'Allée du Palais, devenue l'autoroute, était l'entrée magistrale vers le Palais brûlé en 1870 et qui n'a jamais été reconstruit.

Le joyau du Parc est maintenant la Cascade qui est une œuvre italienne des plus remarquables, fort bien restaurée récemment et c'est là qu'il y aurait lieu de mettre en valeur, par une route du Parc, faisant suite à une entrée dans l'axe de la Cascade, au droit du quai Carnot, route dont le tracé pourrait épouser celui d'un chemin déjà existant et qui répondrait à un trafic de promenade.

Ne perdons pas de vue, en effet, que ce Parc doit être une oasis et que s'il est très difficile d'admettre l'interdiction de la traversée aux automobilistes, du moins, on peut limiter la vitesse de sa traversée et la mise en court-circuit des routes nationales qui bordent le Parc.

Le moment est venu, à la faveur du bouleversement inévitable qu'entraînera la construction du deuxième tunnel, de restaurer le bas Parc, ce sera la juste compensation au préjudice que subira la partie du Parc qui conduisait aux Jardins du Trocadéro et au Bassin des 24 jets.

Le Parc de **Saint-Cloud** est un domaine national. Il est tout de même bon de rappeler que ce domaine national fait partie intégrante des limites du domaine communal et que la voix de la Municipalité de **Saint-Cloud** a bien, dans tout ce qui touche le Parc qui porte le nom de notre Ville, le droit d'être entendue.

chronique des quartiers

Emoi rue Royale !...

La fouille du chantier du « Palais de l'Autoroute » (nouvelle tranche), le commencement des travaux du souterrain de la rue Dailly et, surtout, une forte pluie d'orage survenue le 2 août, ont déterminé de graves fissures au droit des immeubles du côté impair de la rue Royale, entre la rue de la Paix et la place Georges



Les immeubles menacés d'effondrement.

Clemenceau, si bien que tous ces immeubles, compris dans le périmètre de rénovation en partie désaffectés et tous destinés à être démolis à très bref délai, ont fait l'objet d'un arrêté de péril qui a dû être pris d'urgence devant la menace réelle d'un effondrement qui a déjà amené l'ensevelissement d'un bulldozer providentiellement sans son chauffeur à ce moment-là.

Heureusement, les prévisions de relogement avaient été faites pour le mois d'octobre et la plupart des familles ont pu être évacuées immédiatement dans les appartements qui leur étaient réservés, rue Ferdinand Chartier.

M. Francis **Chaveton**, Maire, en vacances, alerté,

a rejoint aussitôt **Saint-Cloud** où déjà M. J. **Clément**, Madame M. **Clément** et M. G. **Rollin**, Adjointes présents, avaient pris les premières mesures.

Une péripétie qui s'ajoute à bien d'autres, et heureusement plus de peur que de mal !

Rue de Béarn - Rue Feudon

Un certain nombre de nos administrés s'étonnent du mauvais état de la rue de Béarn, alors que la rue Feudon, dans laquelle se jette la rue de Béarn, a été refaite assez récemment.

Nous rappelons à nos concitoyens qui l'ignorent et plus précisément aux habitants de la rue de Béarn, que depuis plusieurs années nous accomplissons des formalités pour nous faire attribuer le terrain même de la rue de Béarn, afin de pouvoir financer sa réfection.

Par suite de dispositions testamentaires de Monsieur JAVAL, propriétaire de tout l'ensemble de BEARN jusqu'à la Seine, il faut recueillir l'assentiment de tous les ayants-droit, ceux-ci fort nombreux.

Nous espérons aboutir dans un délai que nous ne pouvons malheureusement pas préciser.

Qu'on ne nous en veuille pas !

Hôpital de Saint-Cloud

Travaux en cours

Après démolition de l'ancien bloc opératoire, devenu sans objet depuis l'ouverture du nouveau bloc, la tranche de raccordement entre le nouvel Hôpital et l'ancien est actuellement en cours de construction. Le gros œuvre, après une période de préparation difficile due aux reprises en sous-œuvre, est maintenant très avancé.

Cette tranche comprend :



Emoi rue Royale : sur les lieux de g. à d. : M. A. Coutureau, Maire adjoint, géomètre expert ; M. F. Chaveton, Maire ; M. Guérigné, architecte, directeur des travaux ; M. A. Marie, Secrétaire général de la Ville.

- en sous-sol, les réserves et salle d'archives médicales,
- au rez-de-chaussée, aménagement des cuisines et réserves,
- au 1^{er} étage, agrandissement des bureaux et aménagement des laboratoires.

Les étages supérieurs sont réservés à l'hospitalisation :

- 2^e et 3^e étages, chirurgie,
- 4^e étage, salle d'opération septique et gynécologie,
- 5^e étage, maternité,
- 6^e étage, structure.

L'ensemble doit être mis en service en octobre 1970.

De nouvelles consultations de spécialités s'ouvrent à l'hôpital

Une consultation de dermatologie-vénérologie a lieu à l'hôpital tous les lundis à 13 h 30 (Dr DANIEL, attaché, Chef de clinique).

Madame le Docteur HUET GARAT, Spécialiste de médecine physique et de rééducation fonctionnelle, assure une consultation en rééducation le mercredi à 14 heures.

Enfin, à compter d'octobre prochain, une consultation dentaire sera ouverte, elle aura lieu le mercredi à 9 heures (Dr MARIE, Stomatologiste, attaché des hôpitaux).

Dans peu de temps, la consultation d'ophtalmologie qui a lieu le mardi fonctionnera deux fois la semaine.

Voici le tableau complet des consultations externes:

Médecine			
Médecine générale, pneumologie, phthisiologie	Dr LOUVET	Lundi-Vendredi	9 h
Bronchoscopie	Dr ALMOSNI	Lundi	9 h 30
Médecine générale, nutrition, désintoxication	Dr HAAS	Jeudi	9 h
Appareil digestif		Mardi	9 h
Endoscopie digestive	Dr PERREAU	Mercredi	9 h
Proctologie	Dr PERIER	Samedi	10 h
Cardiologie	Dr PEPIN	Mercredi (R.-V.)	14 h
Dermatologie-vénérologie	Dr DANIEL	Lundi	13 h 30
Chirurgie			
Chirurgie générale, viscérale, urologie chirurgicale, gynécologie chirurgicale	Dr TOUPET	Mercredi-Samedi	9 h
	Dr GRILLOT	Lundi	9 h 30
Chirurgie osseuse, articulaire, traumatologie, adultes et enfants	Dr CHABROL	Jeudi	9 h
	Dr JANSSENS	Mardi	10 h
	Dr BOLZE	Vendredi	9 h
Gynécologie obstétrique (entrée rue Lauer)			
Prénatales		Jeudi-Samedi	9 h
Post-natales, préparation accouchement sans douleur	Dr BERTRAND	Lundi	14 h
Gynécologie stérilité		Mardi-Vendredi	9 h
Endocrinologie			

Phlébologie	Dr ROMAIN	Vendredi	13 h 30
Rhumatologie	Dr LAURENT	Mardi	14 h
Urologie médicale	Dr POUYAUD	Vendredi	9 h 30
Ophthalmologie	Dr BAILLIART	Samedi	9 h
Oto-Rhino-Laryngologie	Dr THIBAUT	Mardi	9 h
Stomatologie	Dr MARIE	Jeudi-Samedi	9 h
Psychiatrie	Dr GENDROT	Mercredi	9 h
Neurologie	Dr BRISSET	Mercredi	9 h
Radiologie-Tomographie Traitements	Dr GUY	Samedi	9 h
Laboratoire	Mme DEVEZE	Tous les jours et sur rendez-vous de 8 h à 19 h	
Massages-Kinésithérapie	Rééducation	Tous les matins avant 10 h et sur rendez-vous (sauf le samedi)	
Rééducation fonctionnelle	Dr HUET GARAT	Tous les jours matinées et après-midi	
		Mercredi	14 h

Centre anticancéreux René Huguenin

En 1968, le Service de **Saint-Cloud** a réalisé 57.025 journées d'hospitalisation, le coefficient d'occupation apparaît à 91,36 %, avec une durée de séjour en moyenne de 34 jours.

Au Conseil Général

Au cours de sa séance du 3 juillet 1969, l'Assemblée Départementale a désigné, pour la représenter au Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, M. Francis **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, titulaire, et M. G. **Ausserre**, Maire de Chaville, comme suppléant.

UN QUART DE SIÈCLE DE VIE MUNICIPALE 1940-1965

(suite et fin)

Les « **CARNETS** » de M. Michel **SALLES** (VIII)

29 août - Mardi

Vers 11 heures, en mon absence, M. **Balloche** téléphone chez moi pour demander que je lui fasse parvenir la liste du matériel récupéré...

Dans la soirée, je téléphone à M. **Brunau** pour lui demander si je peux communiquer cette liste. Il me donne le conseil de répondre à M. **Balloche**, lorsqu'il retéléphonerait, de s'adresser à M. **Méténier**, Ingénieur des Ponts et Chaussées...

Je demande M. **Balloche** au téléphone. Il n'est pas chez lui, mais un jeune homme me répond qu'il me redemandera...

30 août - Mercredi

Dans la matinée, on m'informe du bureau de mon Entreprise que M. **Balloche** m'a demandé...

J'essaye de le joindre, à mon tour, par téléphone, mais il n'est toujours pas libre...

La semaine se termine sans aucun incident.

*

2 septembre - Samedi

Alors que je suis, après dîner, en compagnie de deux amis venus me rendre visite, je suis appelé par mon voisin, le Colonel **Thenault**, pour faire la connaissance de ses amis Américains, le Colonel **Tupper Barrett**, de la Guarantee Trust Co. de Paris (Place Vendôme) et le Colonel **Omer Clairborne**, de la Guarantee Trust Co. de Bruxelles.'

J'y passe quelques heures très agréables...

3 septembre - Dimanche

A 10 h 30, réception des pompiers pour le Vin d'Honneur promis.

Je leur fais une petite allocution sur le vif, pour les remercier de leur collaboration spontanée et dévouée. Je remets à leurs Chefs trois enveloppes contenant : l'une 10.000 Frs et les autres 5.000 Frs chacune, de donateurs désirant garder l'anonymat, pour leur Caisse de Secours.

Nous prenons ensemble l'apéritif dans une atmosphère tout-à-fait sympathique, faite de simplicité et de mutuelle compréhension. Au départ, certains m'assurent, au nom de tous, de leur entier dévouement, que je fasse appel soit « aux pompiers », soit aux hommes eux-mêmes.

Sur les entrefaites est arrivé M. **Barthes** pour nous inviter à déjeuner chez lui, à Ville-d'Avray, ma femme et moi.

A midi 30, il vient nous chercher en voiture.

Vers 16 heures, ma fille m'apporte un papier de la part de M. **Glairon**, de Versailles, ainsi rédigé :

« Dr **Kerber** est arrêté par le Service de Sécurité Militaire, mandat d'amener émanant du Commandant **Rocque Morel**, 8, rue d'Angevilliers à Versailles, sur ordre de la Direction de Paris. Une attestation de votre part — plus exactement une déposition — en la faveur de cet Officier sur ce qu'il a fait — lui feront grand bien (il est suspect d'espionnage). »

Nous partons aussitôt, le Commissaire **Barthes** et moi, à Versailles et nous nous rendons au n° 54 de la rue de Rueil où se trouvait, jusqu'à la veille au soir, le Dr **Kerber**. Il nous est confirmé, à cette adresse,

que cet Officier est bien arrêté et emprisonné. Nous nous rendons immédiatement 8, rue d'Angevilliers où nous avons une conversation avec le Lieutenant **de Chalembert**, à qui nous faisons part des services rendus par le Dr **Kerber** et sollicitons sa mise en liberté provisoire surveillée chez M. **Glaïron**, qui le prendrait sous sa responsabilité.

Le Lieutenant **de Chalembert** nous fait savoir qu'il a déjà de nombreuses interventions en sa faveur, notamment celle de deux Evêques de Versailles. Il promet de porter à la connaissance des Autorités Supérieures à Paris la situation de l'intéressé, dès le lendemain après-midi et de nous rendre compte du résultat obtenu. Nous lui demandons l'autorisation de rendre visite au Dr **Kerber**. Il nous répond que la chose lui paraît, à lui, impossible, mais, dit-il, il est dans les locaux de la Police d'Etat, avenue de Paris. « En ce qui me concerne, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous cherchiez à le voir... »

Nous nous rendons, avec le Commissaire de Police, à l'adresse indiquée, où nous pouvons voir le Docteur **Kerber** et l'informer que nous nous occupons de lui. Il nous fait part de sa satisfaction et nous remercie. Nous le quittons.

4 septembre - Lundi

Vers 17 heures, je rends visite à M. **Brunau**, Conservateur du Parc, dans son Cabinet.

Nous parlons de l'autoroute. Il me montre le journal des événements qu'il a préparé. Je lui fais quelques observations sur certains incidents qu'il a oubliés, et lui rappelle qu'un certain soir, avant le départ des Allemands, il m'avait téléphoné vers 11 heures, me disant qu'une femme de ménage de la Feldkommandantur aurait été conseillée par un Officier de ladite Unité de ne pas se coucher de la nuit, qu'ils partaient le soir même et que le tunnel sauterait vers 2 heures du matin ; qu'en conséquence, son personnel était inquiet et me demandait conseil. Je répondis alors à **M. le Conservateur** que je savais que la Feldkommandantur n'était pas prête à partir, qu'il ne fallait pas que les gens s'affolassent et qu'il serait peut-être nécessaire de faire arrêter cette femme que je considérais comme une semeuse de panique...

Nous parlons ensuite de l'affaire du Dr **Kerber**.

Je le mets au courant des démarches que j'ai faites en sa faveur. Il me propose d'ajouter ses services aux miens pour faire sortir cet Officier... Rendez-vous est pris pour le mardi matin vers 9 heures. Nous ferons une démarche ensemble auprès de l'Officier Instructeur à Versailles. **M. le Conservateur** demande au Service du Capitaine **Levieux** une voiture pour ce déplacement.

5 septembre - Mardi

A 9 h 20 arrive **M. le Conservateur du Parc**, en voiture. Nous partons 54, rue de Rueil à Versailles, chez **M. Glaïron**. Ce dernier est absent mais sa mère nous donne les renseignements suivants : « Le Dr **Kerber** a été arrêté par le Service de Sécurité samedi soir. Mon fils n'a toutefois pas pu le voir hier soir. Interdiction totale de visite... Il a fait une démarche 8, rue d'Angevilliers. Vous pourriez y aller vous-mêmes. »

Nous allons à l'adresse indiquée et trouvons le Lieutenant **de Chalembert**, Officier du 3^e Hussards, qui me dit : « M. le Maire, votre protégé sera, comme « vous l'avez désiré, mis en liberté surveillée chez « **M. Glaïron**, qui en sera responsable. »

Le Lieutenant **Bertoleaud**, du 2^e Hussards, est présent à l'entretien. Je demande au Lieutenant **de Chalembert** s'il est possible d'obtenir la libération immédiatement. « Nous irions le chercher avec **M. le Conservateur**, en voiture... »

Le Lieutenant **de Chalembert** acquiesce à ma demande et désigne le Lieutenant **Bertoleaud** pour remplir les formalités. A ce moment entre le Colonel **Bertin**, Adjoint au Maire de Versailles. Nous nous entretenons immédiatement avec lui du Dr **Kerber**. Il offre spontanément son témoignage favorable...

M le Conservateur dit qu'il vient pour la même raison. Les papiers sont prêts. Nous partons chercher le Dr **Kerber**.

En passant à la Préfecture, le Lieutenant **Bertoleaud** fait viser un papier. Nous arrivons à la caserne : remise des papiers et nous repartons avec le Docteur **Kerber** que nous laissons chez ses amis, 54, rue de Rueil.

6 septembre - Mercredi

Vers 18 h 45, je suis surpris de voir arriver chez moi deux Messieurs, dont l'un est M. **Glaïron**, qui me dit tout de suite : « Cela va mal ! »

Il m'explique alors qu'un Officier Américain et deux hommes sont venus vers 15 heures arrêter le Docteur **Kerber**. Il m'indique qu'il a protesté mais que, pour toute réponse, l'Officier Américain lui a dit : « Il ne sera pas malheureux avec nous, mais je dois l'arrêter, c'est un ordre de mes Chefs... »

M. Glaïron me demande si je veux bien faire une attestation pour le Dr **Kerber**. Il pense d'après les renseignements qu'il a obtenus, que les attestations de plusieurs personnalités réunies dans un dossier, seraient susceptibles d'obtenir, soit la libération, soit des conditions spéciales pour l'intéressé.

Il me demande également de transmettre la même requête à M. le Commissaire **Barthes**, ainsi qu'à M. **Brunau**, Conservateur du Domaine.

Le Commissaire de Police, à qui je téléphone aussitôt, me promet de m'envoyer une attestation dès le lendemain matin. De mon côté, je prépare immédiatement une attestation rédigée de la façon suivante :

Saint-Cloud, le 7 septembre 1944

« A Monsieur le Commandant

« de l'Armée Américaine,

« La Feldkommandantur de Seine-et-Oise avait « dans ses attributions, la mission d'exercer sur la « population du département les pouvoirs que s'était « attribuée l'armée d'occupation.

« Son installation à Saint-Cloud eut mis notre Ville « en situation particulièrement délicate si cet incon- « vénient n'avait été compensé par la personnalité de « l'Officier Interprète chargé des relations avec la

« Municipalité... Ce dernier n'eut pu être qu'un simple traducteur de langues... Nous eûmes le bonheur de trouver en lui un Docteur autrichien, fils de mère française, ayant fait ses études en France et sur lequel la culture française avait fortement marqué son empreinte. Dégagé de tout souci relatif aux opérations militaires, qui n'entraient nullement dans ses attributions, le Dr Kerber pouvait donner libre cours à ses sentiments de cordialité et il le fit dans la plus large mesure.

« Grâce à lui et qu'il s'agisse de cantonnements, de réquisitions, d'obligations au travail, d'infractions aux règles militaires et mêmes d'incidents graves — car il y en eut — toutes les difficultés furent aplanies par ses soins ou par son intermédiaire...

« Son cœur battait à l'unisson avec celui de la population et les dernières marques de sympathie qu'il nous donna dans des moments tragiques, sont mémorables : d'une part, le tunnel de l'autoroute qui servait d'entrepôt de poudres et de torpilles marines et dont la destruction par explosion était préparée, est resté intact... La catastrophe qui menaçait Saint-Cloud, Garches et Boulogne, fut ainsi évitée grâce, notamment, au concours du Docteur Kerber, avec lequel j'ai gardé le contact pendant les derniers jours de présence des Allemands dans notre Ville. D'autre part, et alors que l'intervention du Comité Local de Libération à mon Cabinet à la Mairie, dans la matinée du 22 août, avait été dénoncée aux Autorités Militaires qui avaient envoyé des Officiers et des troupes armées d'une Unité combattante arrivée récemment à Saint-Cloud, la Feldkommandantur dépêcha le Dr Kerber avec la mission de faire fusiller sur la place immédiatement ces gens qui venaient pour prendre la Mairie.

« Grâce au sang-froid du Dr Kerber et à la bienveillance avec laquelle il accueillit l'alibi que j'ai présenté, la tuerie fut évitée et l'incident prit fin au grand soulagement de tous ceux qui étaient présents...

« Lors du départ de la Feldkommandantur, le Docteur Kerber a renoncé à suivre cette dernière, préférant demeurer au milieu des Français, chez l'un des meilleurs d'entre eux, bien connu à Versailles.

« Il fut fait prisonnier et placé par les Autorités Militaires Françaises en liberté surveillée chez M. Glairon, Président des Engagés volontaires de Seine-et-Oise, 54, rue de Rueil, à Versailles. C'est là qu'un Officier Américain est venu le reprendre.

« Je dois à cet homme, chez qui la fibre maternelle l'a finalement emporté sur notre sol, un témoignage de reconnaissance infinie de la part des habitants de Saint-Cloud, dont j'étais le Maire et dont il a été la sauvegarde.

« Aussi, je supplie l'Armée américaine de le laisser parmi nous. »

*

De plus, le Colonel **Thenault**, que je tenais au courant régulièrement de mes soucis et qui connaissait les heureuses interventions du Dr **Kerber**, m'offrit

spontanément d'ajouter un mot de confirmation sur mon attestation, comme suit :

« Je soussigné, Georges **Thenault**, demeurant 19, rue Pigache à Saint-Cloud, ancien Commandant de l'Escadrille **Lafayette** (Guerre 1914-1918), ancien Attaché de l'Air à l'Ambassade de France à **Washington** de 1922 à 1933, confirme toutes les déclarations de M. Michel **Salles**, Maire de Saint-Cloud, et certifie que l'action du Dr **Kerber** a toujours été bienveillante pour la population de notre Ville. »

Signé : **G. Thenault**

Lieutenant-Colonel en retraite
Décoré de l'U.S.A. Distinguished
Service Medal.

*

7 septembre - Jeudi

9 heures du matin. Je demande au téléphone **M. le Conservateur du Parc**, que je n'ai pu obtenir hier soir et l'informe de la nouvelle arrestation. Il en paraît navré. Je lui fais part de la visite de M. **Glairon** et de sa demande.

« Pouvez-vous me faire parvenir une attestation avant 11 heures ? Je la remettrai avec la mienne et celle du Commissaire de Police ? » Il m'indique que c'est un peu juste comme temps mais que je lui fasse parvenir l'adresse où elle doit être envoyée et qu'il se charge de la transmettre directement.

(Fin des Carnets de M. Michel SALLES).

*

On conçoit que M. Michel **Salles** n'ait pas voulu mentionner dans ses Carnets l'hommage qui lui a été rendu par le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, qui s'est tenue le 26 août 1944, par lequel celui-ci, sur la proposition du Docteur François **Debat**, était revenu sur la période exceptionnelle du départ des Allemands.

Cet hommage met bien en place les deux rôles principaux qui seuls ont été déterminants pour le sauvetage du tunnel de l'autoroute de l'Ouest :

— M. Michel **Salles**, Maire, et

— M. **Winkler**, qui l'a secondé comme interprète.

Voici in extenso le texte de cet hommage :

« Le Conseil, évoquant les angoisses de la population clodoaldienne durant la dernière semaine de l'occupation allemande du fait de la menace d'explosion du tunnel de l'autoroute qui aurait eu des conséquences incalculables et certainement tragiques, tient à rendre un solennel et reconnaissant hommage à son Maire Michel **Salles** et à Monsieur l'Ingénieur des Poudres de réserve **Winkler**, habitant **Saint-Cloud**, qui, par leurs manœuvres concertées, jour et nuit, ont pu, à la fois, éviter le désastre, et finalement permettre aux Armées de libération de la patrie de prendre possession du matériel de guerre considérable emmagasiné dans l'ouvrage. »

RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Scrutin du 1^{er} juin 1969

BUREAUX DE VOTE	INSCRITS	VOTANTS	NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	DEFERRE	DUCATEL	DUCLOS	KRIVINE	POHER	POMPIDOU	ROCARD
1	1.507	1.188	11	1.177	74	6	154	17	282	591	53
2	1.097	878	6	872	38	10	148	13	184	427	52
3	1.056	826	5	821	39	8	156	13	187	390	28
4	1.345	1.113	5	1.108	77	9	126	14	243	587	52
5	1.431	1.176	10	1.166	79	11	145	19	240	620	52
6	1.528	1.253	11	1.242	93	8	125	13	282	664	57
7	1.462	1.203	9	1.194	79	9	117	14	281	653	61
8	1.361	1.154	3	1.151	135	4	50	15	263	624	60
9	1.383	1.175	9	1.166	109	7	66	22	278	625	59
10	1.105	908	1	907	48	8	120	16	206	461	48
11	969	799	5	794	47	9	128	6	188	374	42
12	1.180	965	6	959	46	7	155	16	212	482	41
TOTAUX	15.424	12.638	81	12.557	864	96	1.490	178	2.846	6.478	605
POURCENTAGE DES VOIX					6,88	0,76	11,86	1,41	22,66	51,58	4,81
ABSTENTIONS : 18,06 %											

Scrutin du 15 juin 1969

BUREAUX DE VOTE	INSCRITS	ENVELOPPES TROUVEES DANS LES URNES	BULLETINS NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	POHER	POMPIDOU
1	1.507	1.065	46	1.019	385	634
2	1.097	754	37	717	269	448
3	1.056	721	43	678	266	412
4	1.345	1.003	43	960	343	617
5	1.431	1.048	43	1.005	347	658
6	1.528	1.174	48	1.126	414	712
7	1.462	1.137	41	1.096	394	702
8	1.361	1.091	34	1.057	398	659
9	1.383	1.119	37	1.082	408	674
10	1.105	820	33	787	295	492
11	969	688	31	657	272	385
12	1.180	828	44	784	270	514
TOTAUX	15.424	11.448	480	10.968	4.061	6.907
Pourcentage des voix					37,02	62,97
Abstentions : 25,77 %						

25^e Anniversaire de la Libération

Comme tous les ans, 2 gerbes furent déposées aux Monuments aux Morts, Place de l'Eglise et Square de la Division Leclerc, cette année par Madame **Clément**, Maire-Adjoint, remplaçant Monsieur le Maire absent, entourée de Messieurs **Coutureau**, Maire-Adjoint, **Lemonnier**, **Delahaye**, **Petit**, Conseillers municipaux, en présence de Monsieur le Docteur **Toutain**, Député des Hauts-de-Seine, du Capitaine **Vallat**, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Boulogne-Billancourt, du Capitaine **Flohic**, Commandant par intérim la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Cloud et du Sous-Lieutenant **Pottier** des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud. Le personnel communal était représenté par Mademoiselle **Chamon**, Secrétaire Général Adjoint.

Cette cérémonie, émouvante en sa simplicité, à laquelle avaient bien voulu prêter gracieusement leur concours 2 clairons et 1 tambour de la Musique des Gardiens de la Paix, était dirigée par M. **Maréchal**, Président de l'Association Clodoaldienne des Mutilés, Réformés, Veuves de Guerre.

Saint-Cloud ne peut pas avoir oublié ce 25^e anniversaire de sa Libération !

Regrettons seulement que les vacances aient empêché bien d'autres Clodoaldiens d'assister à cette cérémonie.

Chronique du jumelage

Fin juin, début juillet, 30 jeunes filles du Lycée de **Saint-Cloud** sont allées passer 3 semaines à **Maidenhead**, à la satisfaction générale, rendant ainsi la visite qui avait été faite à **Saint-Cloud**, au cours des vacances de Pâques, par les jeunes Anglaises.

Souhaitons que l'année prochaine cet échange de Lycée à Lycée se renouvelle.

Le 30 juillet, visite à **Saint-Cloud** de 40 élèves, accompagnées du Directeur et de 3 Professeurs du groupe scolaire de **Gordon County Secondary School**.

Comme chaque été, de nombreux contacts se sont établis entre les 4 Villes jumelées. Pour les jeunes : échanges, hôtes payants, jeunes filles au pair. Visites de Membres des Associations diverses : **Rotary**, **Cercle Féminin d'Amitié Européenne**.

*

Un grand changement bouleverse la vie de notre Jumelle allemande. **Bad Godesberg**, ainsi que d'autres Communes, se trouve rattachée depuis le 1^{er} août à **Bonn** qui devient ainsi « **le Gross Bonn** », passant de 130.000 à 300.000 habitants.

Quels seront, dans l'avenir, nos rapports « jumelage » avec ce qui sera, très probablement, un arrondissement ou un quartier de la ville présidentielle ? Nous le saurons dans les mois qui vont suivre, les élections municipales devant avoir lieu à l'automne.

Monsieur le **Maire** a adressé un télégramme à Monsieur **Linz**, notre Ami et Burgermeister de **Bad Godes-**

berg, le 31 juillet, dernier jour de son mandat. Nous espérons tous que nous retrouverons ce grand ami du jumelage dans d'autres fonctions à **Bonn**.

*

Début octobre, les joueurs de **hand-ball** de la « Maison des Jeunes et de la Culture » seront reçus par le club homologue à **Bonn Bad Godesberg** (nouvelle appellation), et du 13 au 17 octobre, visite de 25 dames du Cercle Féminin d'Amitié Européenne de Saint-Cloud à leurs amies allemandes.

Des élèves de l'école allemande de Paris, à Tamié

Voici un petit rapport que nous fait parvenir M. **K. Hellinger**, Directeur de l'Ecole Allemande de Paris, à **Saint-Cloud**.

Que faut-il aux garçons et aux filles de treize ans pour être heureux pendant quinze jours ?

Un vieux fort avec des murs épais, des fossés et des couloirs sombres où l'on peut aller à la découverte ; une chapelle abandonnée où l'on retrouve des cloches que l'on peut réparer et sonner aux repas ; une abbaye où des moines aimables fabriquent du bon fromage et vous montrent de vieux livres du treizième siècle, et avec cela une montagne avec des forêts ténébreuses, des rochers escarpés, des cascades mystérieuses et des chalets solitaires.

Mais où donc se trouve tout cela ? A **Tamié** en **Savoie**.

Les treize garçons et les douze filles de la « Untertertia » de l'Ecole Allemande avaient la chance de séjourner du 2 au 15 juin au Centre Alpin de la Ville de Saint-Cloud à **Tamié**. Ayant admis l'Ecole Allemande au cercle de ses écoles, la Commune de **Saint-Cloud** nous a en effet invités à envoyer quelques élèves à sa Colonie de vacances au mois de juin. Les élèves de la « Untertertia » avaient-ils été si sages que c'était justement à eux qu'allait la grande récompense ?

Quoique pendant des semaines déjà le grand voyage ait occupé l'imagination de toutes les familles, la réalité surpassa encore largement tout ce que l'on pouvait attendre. Nous avons trouvé une jolie maison moderne pourvue de tout le confort, située sur un plateau vaste avec une belle vue panoramique sur les Alpes ; de plus, des directeurs très aimables et pleins de compréhension ; enfin, pour l'appétit de jour en jour plus grand, une cuisine abondante et variée et beaucoup de place.

Voilà comment se passait une journée chez nous :

Après le petit déjeuner, il y avait deux ou trois heures de classe, puis jusqu'à midi chacun pouvait travailler, lire ou faire ce que bon lui semblait ; après le déjeuner, nous faisons une promenade dans les environs ; avant et après le dîner, nous répétons une pièce de théâtre que les élèves avaient écrite eux-mêmes, et avant le coucher, un jeune professeur de gymnastique initiait les élèves à l'art de la danse.

Au cours de quelques plus longues excursions, nous avons pu admirer le paysage et les œuvres d'art de Savoie : **Annecy** et son Lac, le Château de **Montrottier**, l'Eglise Notre-Dame de Toutes Grâces au Plateau d'**Assy** avec son riche ornement et le massif du **Mont-Blanc**.

Nous ne regrettons que trois choses :

1° qu'en Savoie, comme ailleurs, le jour n'eût que 24 heures ;

2° que nous fussions seuls à la Maison, sans occasion de rencontrer des élèves français, et

3° que le temps qu'il faisait en Savoie ne relevât pas de la compétence du Maire de **Saint-Cloud**.

Nous sommes rentrés à Paris, bien reposés et débordants de nouvelles impressions.

Pour ce beau séjour, occasion exceptionnelle de connaître le paysage, les hommes et les œuvres d'art de Savoie, nous remercions beaucoup la Commune de **Saint-Cloud**.

« Nos Petits »

« La Crèche à domicile » continue de rendre aux jeunes mamans tous les services qu'elles en attendent.

Peut-être est-il nécessaire de rappeler son fonctionnement ? La Directrice est une puéricultrice, diplômée d'Etat, qui assume les responsabilités suivantes :

1° — **sur le plan technique** : elle choisit les nourrices, elle surveille les enfants à un rythme variable allant de deux fois par semaine à deux fois par jour lorsqu'un enfant est souffrant ; elle assure les consultations de protection infantile, obligatoires pour tous les enfants confiés à « La Crèche à domicile ».

2° — **sur le plan humain** : elle reçoit les parents, les met en confiance, les conduit chez la nourrice choisie et établit, dès ce premier contact, la bonne ambiance indispensable au fonctionnement harmonieux de l'œuvre. Elle aplanit, en cours de placement, les difficultés qui pourraient surgir.

L'Inspection Départementale de la Santé contrôle le recrutement des nourrices et le bon fonctionnement de la Crèche.

A ce jour, la « Crèche à domicile » répartit régulièrement chez 19 nourrices une vingtaine d'enfants.

Pour tous renseignements, s'adresser : Local de la Croix-Rouge, 175, boulevard de la République (tél. : 408-88-63), les lundis, mercredis et vendredis, de 12 heures à 14 heures.

*

Le nombre d'enfants reçus à notre « Halte-Garderie », Résidence Kelly, va croissant.

La Halte est ouverte depuis le 1^{er} septembre à 8 h. 30. Les Mamans y pourront laisser leurs bébés

à partir de l'âge de 3 mois pour faire une course. Cette « Halte » est ouverte tous les jours, sauf les jeudis et samedis après-midi.

La « Garderie municipale » (locaux situés rue des Villes jumelées) prend les enfants de 4 à 7 ans. Elle est ouverte tous les jeudis après-midi de 14 heures à 17 heures et tous les jours pendant les petites et grandes vacances (sauf en août).

Un ramassage d'enfants est organisé par les soins de la Ville aux endroits et aux heures ci-dessous :

— à 13 h. 30 : angle boulevard de la République et rue Michel Salles (ex-rue du Pierrier) ;

— à 13 h. 35 : Ecole des Coteaux (garçons), boulevard Sénard ;

— à 13 h. 40 : Groupe H.L.M., rue du 18 Juin ;

— à 13 h. 45 : place Clemenceau (devant l'arrêt de l'autobus 160).

Les enfants du quartier Montretout se rendent directement à la « Garderie » à 14 heures.

Pour les inscriptions, s'adresser à la Mairie de **Saint-Cloud** (Bureau d'Aide Sociale).

Cours Ménagers

La **Caisse Centrale d'Allocations Familiales** organise depuis plusieurs années, en collaboration étroite avec la Mairie, des activités au service de la population féminine de la Commune :

— cours de coupe, couture, cuisine, etc... ;

— informations sur la santé et l'alimentation ;

— initiation à la machine à tricoter, avec prêts de machines, etc...

Les personnes désirant suivre ces cours sont invitées à la réunion de rentrée qui aura lieu le lundi 29 septembre 1969, à 14 heures, 14, rue des Ecoles (Centre Culturel).

Toutes précisions y seront données pour l'établissement des différents cours de l'année qui auront lieu :

— 14, rue des Ecoles (Centre Culturel) ;

— 2, rue de l'Yser (Centre Social) ;

— 175, boulevard de la République (local de la Croix-Rouge).

Pendant les heures de cours, une garderie, assurée par la Croix-Rouge, fonctionnera rue des Ecoles, comme l'an passé.

Les cours du jeudi matin, réservés aux jeunes filles, devront, à notre grand regret, être supprimés, faute d'élèves. On ne peut que déplorer cette décision qui n'est point de notre fait.

Comme chaque année, une distribution de prix récompensera les élèves les plus assidues aux cours

et aura lieu le samedi 13 décembre, dans l'après-midi.

Toutes indications et heures de cours seront fournies à la Mairie (Bureau d'Aide Sociale) ou à la C.C.A.F.R.P., Education Familiale, 14, rue Viala, Paris (XV^e). Prière donner nom et adresse.

« Nos Aînés »

Une cinquantaine de personnes âgées ont bénéficié, cette année, de vacances qui deviennent maintenant traditionnelles, au Domaine « Aux Loups », à **Le Houlme**, près de **Rouen**.

Du 18 août au 1^{er} septembre, elles ont pu échapper à la chaude atmosphère de la région parisienne, se reposer dans la calme campagne qui entoure le domaine. Ambiance joyeuse, comme de coutume. Chacun rentré chez soi ne pense qu'aux vacances prochaines.

Le mercredi 3 septembre, au Centre Social, 2, rue de l'Yser, ont repris les goûters hebdomadaires. Les joueurs de dominos, belote, et bridge se sont retrouvés avec un plaisir non dissimulé.

La Ville de **Saint-Cloud** adresse ses remerciements les plus chaleureux aux personnes qui, le mercredi après-midi, assurent l'animation et la distribution de ce goûter que le Bureau d'Aide Sociale offre avec tant de plaisir, à nos « Aînés ».

Noces d'Or

Dans ce Bulletin, comme dans le précédent, nous avons la joie de faire connaître à nos Concitoyens de nouvelles Noces d'Or.

Ce sont celles de

Monsieur Marcel Guézéneq

Officier de la Légion d'Honneur

et **Madame**, née **Juliette Joannes**

qui ont été célébrées le samedi 14 juin 1969, en l'Eglise Notre-Dame-des-Airs aux Coteaux de Saint-Cloud ;

et de

Monsieur Henry Bourré

Ancien Combattant de la Guerre 14/18 (blessé)

et **Madame**, née **Simone Barchy**

(médaillée du Travail)

Clodoaldiens depuis plus de 48 ans, ont célébré leurs noces d'or, dans l'intimité, le 23 août 1969.

Nous nous associons bien volontiers à leur joie et à celle de leurs familles et les prions d'agréer nos vœux les meilleurs pour que leur bonheur se prolonge encore de longues années.

distinctions honorifiques

LEGION D'HONNEUR

Décret du Président de la République en date du 5 avril 1969 (J.O. du 10.4.1969). M. **Lenoir** Joseph, Victor, Jacques, Préfet H.C., Directeur central des Renseignements Généraux, Officier de la Légion d'Honneur du 27 décembre 1956, a été promu **Commandeur**.

Par décret en date du 13 juillet 1969, M. **Weill** Jacky, Chef du Service d'Electronique des Réacteurs, centre d'études nucléaires de Saclay, a été nommé **Chevalier**.

ORDRE NATIONAL DES PALMES ACADEMIQUES

Décret du Ministre de l'Education Nationale du 18 août 1969

Commandeur : Mlle **Tric** (Jeanne), Directrice de lycée à Saint-Cloud.

Décret du Ministre de l'Education Nationale du 21 août 1969

Officiers :

Mme **Barriat**, née **Kromer** (Jane-Paule), professeur de lycée à Saint-Cloud.

Mme **Deschamps**, née **Joal** (Geneviève), professeur agrégé de lycée à Saint-Cloud.

Mme **Maillard**, née **Pruadère** (Suzanne), directrice d'école.

Chevaliers :

M. **Gaillard** (Jean), professeur de lycée à Saint-Cloud.

Mlle **Pudepièce** (Edmée), professeur agrégée de lycée à Saint-Cloud.

Mme **Gauvenet**, née **Gras** (Hélène, Frédérique, Augustine), assistante à l'école normale supérieure de garçons.

M. **Labroue** (Jean-Antoine), professeur agrégé, secrétaire général de l'école normale supérieure de garçons.

M. **Soulie** (Louis-Ernest), maître assistant à l'école normale supérieure de garçons.

MEDAILLE DE VERMEIL DE LA VILLE DE PARIS

Décernée par le Conseil Municipal de **Paris**, dans sa séance du 12 juin 1969, à M. **N. Antonat**, Citoyen d'Honneur de la Ville de **Saint-Cloud**.

MEDAILLE D'HONNEUR DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

(Arrêté du 21 mai 1969)

Médaille de vermeil : M. **Beunon** (André), chef de bureau des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Mme **Bidault** (Marie-Françoise), aide-soignante des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Mme **Sinturel** (Suzanne), sage-femme aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud.

Médaille d'Argent : M. **Domalain** (Emile), contre-maître principal à la Ville de Saint-Cloud. Mlle **Dulon** (Catherine), préparateur en pharmacie aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Mme **Gasrel** (Maria), aide-ouvrière professionnelle aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Mme **Gicquel** (Augustine), ouvrière professionnelle aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Mme **Martin** (Suzanne), aide-soignante aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud.

Le Bulletin est heureux d'adresser ses très chaudes félicitations aux bénéficiaires de ces distinctions.

Mais il est rappelé à ceux qui auraient été omis que nous leur demandons de vouloir bien nous signaler celles dont ils auraient fait l'objet car il nous est matériellement impossible de ne pas en laisser échapper, la plupart des listes ne donnant aucune référence d'identification.

Bibliothèque municipale

La Bibliothèque municipale de Saint-Cloud offre actuellement la particularité de ne pas pratiquer le libre-accès. Compte tenu des nombreux avantages que présente cette formule, il est envisagé de procéder à des transformations qui permettront aux lecteurs d'accéder aux rayons ; ce système du libre-accès leur donnera la possibilité de prendre rapidement connaissance des collections grâce à un classement alphabétique par auteurs pour les romans et un classement systématique par disciplines pour les non-romans.

Des catalogues alphabétiques faciliteront les recherches, notamment en ce qui concerne les ouvrages d'études : philosophie, littérature, etc... Il va de soi que le contact humain entre le personnel de la bibliothèque et les lecteurs restera très étroit.

De nombreux achats ont été effectués ce dernier trimestre. Parmi les récentes acquisitions, mentionnons :

AMOUROUX (H.) - **Le Ghetto de la victoire** ; NEYRAT (E. De) - **En un dernier délire** ; BLANCPAIN (M.) - **Musique en tête** ; ALEXANDRE (Ph.) - **L'Elysée en péril** ; BONNECARRERE (G.) - **Par le sang versé** ; COURRIERE (Y.) - **Les Fils de la Toussaint. Le Temps des léopards** ; NADEAU (M.) - **Gustave Flaubert, écrivain** ; CIANTAR (M.) - **Mille jours à Pékin** ; ETIEMBLE - **Retours du monde** ; LOUBET Del BAYLE (J.L.) - **Les non-conformistes des années 30** ; GARY (R.) - **Adieu Gary Cooper** ; MARCEAU (F.) - **Creezy** ; MORAND (P.) - **Monplaisir... en histoire** ; EYDOUX

(H.P.) - **Châteaux fantastiques** ; CHARRIERE (H.) - **Papillon** ; ROUANET (P.) - **Pompidou** ; DAVID-NEEL (A.) - **L'Inde où j'ai vécu** ; GOUNELLE (C.) - **Le Dossier Laval** ; LARTEGUY (J.) - **Ces voix qui nous viennent de la mer**, etc...

et pour les jeunes :

BURGBACHTER (K.) - **Frontière ennemie** ; BERT (C.A.) - **Les Kibboutzniks** ; HYLMAR (G.) - **Les Chaines sont brisées** ; KRANZ (H.) - **Trahison à Mélilla** ; MICHALEWSKY (N. Von) - **Le Cargo de la dernière chance** ; DESTIEUX (J.) - **Nous étions des pirates** ; BAUDOUY (M.A.) - **Les Révoltes de Kind** ; FLECHTER (D.) - **Angélo va au carnaval** ; MAUFFRET (Y.) - **Rencontre à Rio** ; VERLY (J.) - **Cathri de la pierre sauvage** ; AUREMBOU (R.) - **Le Mystère de l'abbaye brûlée** ; BERNA (P.) - **Le Kangourou volant** ; VALLEE (H.) - **Le Haras de l'oncle Erik**, etc...

Rappelons les conditions de prêts des livres et les heures d'ouverture de la bibliothèque : un abonnement dont le prix est fixé à 10 F pour un an permet d'emprunter deux livres ; le prêt est consenti pour deux semaines. L'abonnement offre aussi la possibilité d'emprunter des disques. La bibliothèque est ouverte tous les matins, le lundi excepté, de 10 heures à 12 heures ; le jeudi et le samedi de 15 heures à 19 heures.

Colloque de littérature comparée

Un colloque sur le thème « Image et Littérature », s'est tenu du mercredi 28 mai au samedi 31 mai à l'Ecole Normale Supérieure de **Saint-Cloud**.

Pendant les 4 jours qu'ont duré ces travaux, les 200 participants, la plupart des Français dont de nombreux professeurs de Faculté, quelques Américains et un professeur allemand, ont étudié les rapports qu'il pouvait y avoir entre la littérature et le cinéma et dans quelle mesure le cinéma pourrait entrer dans l'Enseignement Supérieur.

Il y eut de nombreuses conférences de professeurs et projections de films tirés d'œuvres littéraires, sans oublier une visite à la Maison de l'O.R.T.F.

M. Francis **Chaveton**, Maire de **Saint-Cloud**, donna une réception en l'honneur des participants.

Récital Monique Martinelli

Les mélomanes eurent la joie d'assister à un Récital donné en la Salle d'Honneur de la Mairie de **Saint-Cloud**, par Monique **Martinelli**, le 18 juin 1969.

Au programme :

1^{re} partie : 6^e Partita de J.S. Bach - Etude d'après Paganini de F. Liszt - Toccata de M. Ravel.

2^e partie : Sonate op. 31 n° 2 de Beethoven - 4^e Etude de Strawinsky.

Carnet de Deuil

Nous avons appris avec regret le décès de

Madame Georges Bonnefous

qui disparaît dans sa 94^e année. Elle s'était mariée à la fin du siècle dernier avec Georges **Bonnefous** qui devait, au cours d'une longue carrière parlementaire, devenir le ministre de **Poincaré** et de **Briand**.

M. Georges **Bonnefous** fut élu comme député de la circonscription de Versailles-Sèvres qu'il ne cessa de représenter depuis sa première élection en 1910.

Nous adressons à M. Edouard **Bonnefous**, Sénateur, ancien Ministre, membre de l'Institut, l'expression de nos profondes condoléances.

Disparition de « notre Centenaire »

La Maison de Retraite **Lelégard** était fière d'abriter, dans ses murs,

Marie Gabrielle Freton, Veuve Bussière

née le 4 avril 1865 à Saint-Benoit-du-Sault (Indre). Mariée le 26 février 1885. Veuve depuis 1934. Elle avait eu 4 enfants, dont 2 décédés.

Notre « Centenaire » s'est éteinte le vendredi 30 mai 1969, à l'âge de 104 ans... !

Les sports à Saint-Cloud

La Ville de SAINT-CLOUD a toujours défini le sens de son action sportive.

En retenant le sport comme l'un des éléments complémentaire de l'Education, elle lui a donné son sens véritable et une place de choix dans la formation de la jeunesse clodoaldienne.

Elle a toujours, par son action directe, dégagé dans quel état d'esprit, dans quel état d'âme, doit être pratiqué le sport. Elle essaye de le rendre attrayant mais, surtout, éducatif, au service de l'homme dont il assure l'épanouissement.

Nous pouvons, ici à SAINT-CLOUD, faire le point calmement : nos succès collectifs (football - gymnastique) et individuels (athlétisme) (notre junior PERRINELLE, capitaine d'équipe des espoirs français, vient de remporter une magnifique première place à KEHL contre l'ALLEMAGNE, en gagnant la finale du 400 m.

haies), donnent les preuves concrètes d'un bilan positif.

1) SPORTS :

Athlétisme : à partir de 12 ans — section mixte — entraînements au stade du quai Carnot — les mercredis, vendredis (soirs) et dimanches matins) — compétitions en cours de saison.

Gymnastique : à partir de 7 ans — section mixte — entraînements au Gymnase municipal, 19, rue de Buzenval — les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et dimanches. Danse classique par professeur pour les jeunes féminines.

Football : à partir de 10 ans — entraînements au stade du quai Carnot — les mardis, jeudis et dimanches après-midi — matches officiels tous les dimanches.

Hand-ball : à partir de 11 ans — pour scolaires uniquement — entraînements et rencontres sur le terrain de l'Ecole du Centre — les jeudis après-midi.

Judo : à partir de 10 ans — section mixte — salle 14, rue des Ecoles :

- les mercredis et jeudis pour les jeunes
- et les lundis et mercredis pour les adultes, passage de ceintures — compétitions.

Natation : à partir de 7 ans — section mixte — (il est absolument indispensable de savoir bien nager) — deux entraînements en soirées par semaine.

Aviron : à partir de 16 ans. Inscription à la Mairie, Bureau des Sports, dès septembre 1969. (Ne seront acceptés que les athlètes sachant parfaitement nager).

Comme tous les ans à pareille époque, ces indications ont été établies avant le début de la saison sportive afin de pouvoir être diffusées dans le présent bulletin et apporter le minimum de renseignements à tous les Clodoaldiens intéressés par le sport. Le Bureau des Sports de la Mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

II) LOISIRS EDUCATIFS.

a) Patronage laïc :

Les jeudis de 14 à 17 h. 30. — Pour les scolaires de 7 à 14 ans, 9, rue Gounod — promenades, activités d'expression, travaux manuels, fours (émaux - céramiques), inclusions, état de la nature, photo, enquêtes, baignades en piscine.

b) **Danse rythmique** : réservée aux élèves des écoles primaires, filles de 8 à 14 ans. Ecoles du Centre, de Montretout, du Val d'Or et des Coteaux, après les heures scolaires et le jeudi matin.

c) **Cinéma éducatif** : gratuit — réservé aux élèves des écoles primaires — 2 séances par mois (1^{er} et 3^e jeudis) d'octobre à avril — sur présentation d'une carte nominative établie dans les écoles.

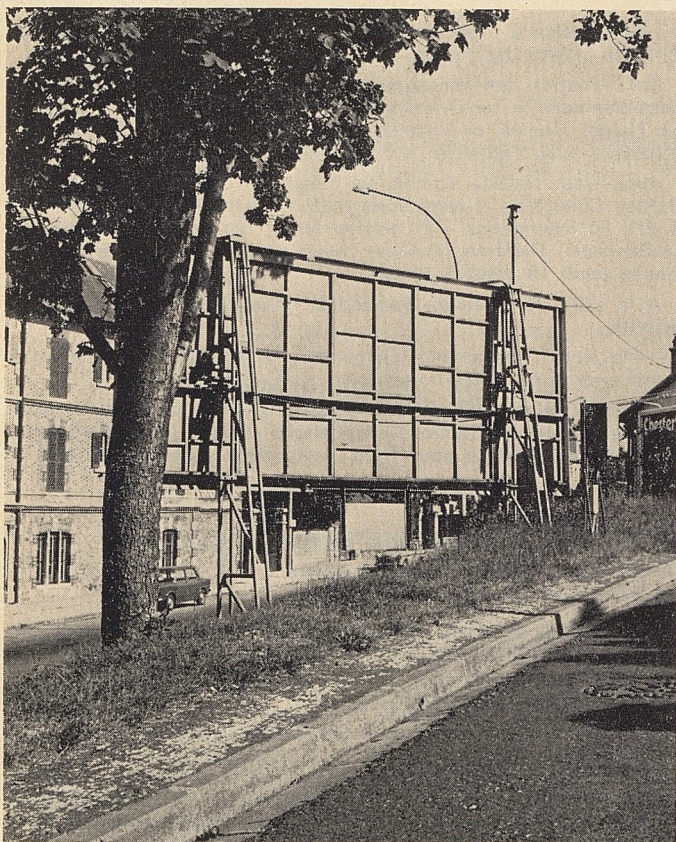
Championnats du monde des racers

Le 14 juillet dernier, sur les rives de la Seine, un public fort nombreux était venu encourager les candidats au Championnat du monde de racers en 1.300 cm³.

Les bolides qui passaient à des vitesses atteignant parfois les 160 kilomètres-heure, conquièrent immédiatement les spectateurs.

Peu connu dans notre pays, le racer, sorte de bateau « inbord », connaît à l'étranger une vogue grandissante, notamment en Italie.

André Salmona, unique rescapé de la sélection française, se classa sixième.



La publicité inutile, coûteuse et qui déshonore un paysage.

sociétés et associations

Société Sportive Municipale : U.A.S. Saint-Cloud

Le comité directeur de la société sportive municipale sections football, athlétisme, judo, natation, gymnastique et aviron, sollicite parmi les Clodoaldiens et plus particulièrement parmi les parents de nos athlètes et joueurs, des personnes de bonne volonté, susceptibles d'assurer les fonctions de dirigeants dans la discipline de leur choix.



Cliché Lomprez.

La publicité au service de l'utile et de l'esthétique.

Tous renseignements leur seront donnés par le Chef de Bureau des Sports de la Mairie ou par téléphone : 605-42-05, poste 26.

Pour le football : **M. Amichaud**, Président. Tél. : 603-87-78, adresse un appel particulièrement pressant.

Club Sportif Clodoaldien

Effectif : 40 licenciés — minimes — cadets en 4^e, 3^e et 2^e catégories.

Palmarès route en 1969

Depuis le début de la saison, le C.S.C. en est à sa 8^e victoire. Les minimes et les cadets ont glané de nombreuses places d'honneur. Le jeune **Ker Hervé** termine régulièrement ses courses dans les huit premiers. Lors de sa dernière course (8.6.1969), il a pris une très belle seconde place.

A **Lisse**, au début juin également, victoire de **Gehant** (1^{er}), **Breton** (3^e), **Heral** (8^e), **Lebouhellec** (26^e). La 2^e coupe pour le prix d'équipe fut gagnée par le C.S.C.

Le C.S.C. est sélectionné pour le **Chobillon**, tandis que **Salinas** disputera la finale des trophées **Huret**, **Breton**, **Salinas**, **Gehant** participeront à la finale des vainqueurs.

En cyclo-cross, **Lebat** s'est fort bien classé à **Clamart** et a gagné à **Porche-Fontaine**.

Places d'honneur :

- Victoires : **Breton Daniel**.
- 1^{er} prix **Labourdette** à **Versailles**.
- 1^{er} course à **Flers** (Normandie).
- 1^{er} course à **Houdoul** (Normandie).
- 3^e prix **Herblay**.
- Salinas** 1^{er} - victoire à **Fourqueux**.

Places d'honneur pour **Gehant**, **Cornand**, **Heral**, **Salinas**, **Cambon Paul**, **Lebouhellec**, **Bregère**, **Lebat**, **Breton**.

A Chéron, le C.S.C. gagne le prix d'équipe et une coupe.

Le Comité et son Président, M. Lagadec, sont à féliciter pour ces remarquables résultats.

Ils sollicitent les Clodoaldiens susceptibles de les aider dans leur ingrate mais exaltante tâche de dirigeants. S'adresser à la Mairie (Bureau des Sports) ou à M. Lagadec (tél. : Gou 39.81).

Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine et son écurie « Clodoald »

L'Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine et son groupement « Clodoald » se portent bien.

Le dévouement des dirigeants et le talent de ses pilotes donnent une assise à ce jeune club, de jours en jours et de courses en courses plus solide.

L'A.S.A.H.S. (avec bien entendu son Président Lemonnier) a organisé un magnifique Rallye Infernal, dont toute la presse spécialisée et la télévision se sont faits l'écho. Ce Rallye était le premier du genre en France.

Les Pilotes Clodoaldiens se distinguent dans presque toutes les disciplines du Sport Automobile.

Notre Camarade de Club Jacques Coulon est actuellement en tête du Critérium National des Circuits. Il est d'ores et déjà assuré de remporter ce titre si envié.

Nos « Gordinistes » (6 Clodoaldiens sur 40 sélectionnés pour plus de 200 postulants) vont accéder à la phase finale de la Coupe Nationale des R.8 Gordini.

Gérard di Bartolomé (vainqueur à Magny-Cours et à Nogaro) le plus brillant d'entre eux, occupe la sixième place au classement général de cette épreuve.

Ses Camarades d'écurie Hugues de Chaunac et Bernard Mangé figurent également dans le peloton de tête.

En formule de France, Jacques Coulon (encore lui), Jean-Pierre Tonneline et Guiseppe Pasquale ont accédé aux épreuves finales qui clôtureront la saison sur piste, de cette très sélective compétition.

Si les résultats sont moins brillants en Rallye, nos représentants sont toujours aux dépens avec la ferme volonté de se dépasser, si ce n'est de se surpasser. Cet état d'esprit est conforme à celui du Club qui ne cherche pas uniquement à former de futurs grands champions.

Les prochaines épreuves organisées par l'A.S.A.H.S. et le groupe-compétition « Clodoald » seront le Rallye National des Hauts-de-Seine les 8 et 9 novembre 1969 et le « 2^e Infernal », début janvier 1970.

Ces compétitions feront que la Ville de Saint-Cloud et les Clodoaldiens seront particulièrement et sympathiquement représentés.

Cercle Hippique de Saint-Cloud

A la suite du décès du Comte Jean de Faucon, le bureau du Cercle Hippique de Saint-Cloud s'est réuni le 5 mai 1969 et a nommé :

- Président : M. Robert Risch.
- Vice-Président : M. Christopher Foot.

Une Chorale pour tous à Saint-Cloud

Quelques jeunes se sont groupés, dans le quartier du 18-Juin, depuis plusieurs mois, pour former une chorale. Pensant que leur initiative peut intéresser beaucoup de Clodoaldiens de tous âges, ils ont décidé d'ouvrir leurs rangs à toutes celles et à tous ceux qui veulent chanter ensemble, et ont cherché, dans le centre de Saint-Cloud, un local comportant un piano.

C'est ainsi qu'à partir du 25 septembre, chaque jeudi à 20 h. 30, tous ceux qui le désirent sont cordialement invités à se rendre avec leurs amis et connaissances au COUC, rue Vauquoyon (en face de la Mairie), où auront lieu provisoirement les premières

répétitions. Un programme varié, allant des auteurs de la Renaissance aux compositeurs contemporains, sera mis sur pied.

D'ici quelques mois, nous pourrions donc apprécier les premières réalisations chorales d'un groupe dynamique et harmonieux qui a déjà montré, à l'échelon du quartier, un talent prometteur.

Association de Familles de Saint-Cloud

Siège : 42, rue des Tennerolles

A la suite de l'Assemblée Générale du 23 avril 1969, le Bureau de l'Association est ainsi constitué :

Président d'Honneur-Fondateur : M. Maurice Rhoné, 42, rue des Tennerolles ; Président : M. Sabatier, 12, rue de Garches ; Vice-Président : M. Savary, 41, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny ; Secrétaire : M. Luce, 38, rue des Tennerolles ; Trésorier : M. Mennesson, 3, rue Crillon ; Trésorier-Adjoint : M. Thillard, 15, Résidence Beau Soleil.

Communiqué relatif aux Loisirs

L'Association a organisé, cette année, un Centre d'Informations pour les Loisirs des Jeunes et des Adultes.

But : Fournir des renseignements sur les activités culturelles possibles dans le secteur. Donner des adresses pour les Vacances de Neige, Camps de Jeunes, Maisons Familiales de vacances, Echanges avec l'étranger, etc..., sonder les besoins.

Ainsi s'est révélée l'utilité de créer, à compter de 1969, des Sorties Culturelles le jeudi après-midi, pour les Jeunes (à partir de la 6^e). 70 inscriptions - 21 sorties furent réalisées dans Paris et sa Banlieue : Théâtres, Musées, Usines et Ateliers. La reprise aura lieu le **jeudi 16 octobre 1969**.

A la suite de plusieurs demandes, l'Association envisage, pour **octobre** :

— **le jeudi** : des ateliers de peinture et poterie-céramique pour les Jeunes,

— **en semaine** : reliure, céramique, art floral, pour les Adultes. La permanence du Centre d'Informations reprendra le **15 septembre**, à la **Bibliothèque pour Tous**, place du Pas de Saint-Cloud.

Association Amicale des Mutilés, Prisonniers, Déportés, Anciens Combattants et Victimes de Guerre

14, rue des Ecoles, (92) Saint-Cloud

Voici la composition du Bureau pour 1969 :

Présidente d'Honneur : Mme Presset ; Président d'Honneur : M. André Galliani ; Président actif : M. Emile Catelain ; Vice-Président : M. Gabriel Chauveau ; Secrétaire : M. Paul Tonnelier ; Secrétaire-adjoint : M. André Mesme ; Trésorier : M. Elie Desjacques ; Trésorier-adjoint : M. François Prost ; Porte-drapeau : MM. Bernard Bomble, François Robert ; Membres du Bureau : MM. Marcel Plaisais, Pierre Libmond, Albert Lor, Paul Guérin, André Buchon, Antoine Francillon, André Jouanique.

Permanence : tous les dimanches de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Tous renseignements utiles sont donnés concernant : Pension de Veuve - Révision de Pension - Carte de Combattant - Retraite de Combattant.

Association Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord et Sympathisants

1, bd de la République, (92) Saint-Cloud

Lors de sa réunion du mardi 10 juin 1969, le Conseil d'Administration de l'Association des Rapatriés de Saint-Cloud et des Hauts-de-Seine, réalisatrice du Mémorial des Rapatriés de la Région Parisienne, a élu son bureau pour 1969 :

Président : M. Christian Maréchal ; Vice-Président : M. Robert

Martinet ; Secrétaire général : M. Séraphin **Valverde** ; Trésorier : M. Roger **Rousseau**.

Par ailleurs, en raison des élections, de considérations d'ordre local et de l'organisation, à cette même date, d'une fête champêtre pour les Rapatriés dans la banlieue Est de Paris, il a été décidé que l'Association ne pouvait participer, cette année, à la Journée Nationale de l'Exode et du Souvenir, organisée le 22 juin 1969 par le Comité du Mémorial National d'Aix-en-Provence.

Pour cette année seulement, la manifestation du Souvenir au Mémorial de **Saint-Cloud** a donc été reportée : elle aura lieu à l'automne, le dimanche 26 octobre 1969.

Caisse de Préfinancement

A la fin de l'exercice 1968, les réalisations de la Caisse, depuis son origine, se chiffrent à :

- 196 logements réalisés par des Sociétés érigées par la Caisse ;
- 118 logements construits grâce à des participations dans d'autres organismes ;
- 45 subventions ;
- 1.489 prêts individuels ;

ce qui représente :

1.848 logements financés par notre Organisme pour 14 millions collectés depuis 1954, soit un financement moyen de 7.500 F par logement.

Sociétés et Associations

ASSOCIATIONS NOUVELLES

19 mai 1969. — Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine : **Groupe de plongée de Saint-Cloud**. But : activités subaquatiques : club pour entraînement plongée en mer et connaissances générales de la mer. Siège social : 4, avenue Duval Le Camus, Saint-Cloud. (J.O. du 30.5.1969).

22 mai 1969. — Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine : L'Association **Carrefour de Mecquignies** transfère son siège social du 26, parc de la Bérengère, Saint-Cloud, au 56, rue Emile-Vandenberghe, Lille. (J.O. du 13.6.1969).

16 mai 1969. — Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine : **L'Association des blessés de la colonne vertébrale** transfère son siège social du 24, parc de la Bérengère, Saint-Cloud, au 1, rue des Orchidées, Paris (13^e). (J.O. du 15.6.1969).

4 juillet 1969. — Déclaration à la Préfecture de Police : **Association collégiale du corps de santé de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson**. But : étudier les conditions d'exercice des professions de santé sur le plan local, régional et départemental, être un moyen de représentation officielle de ses membres. Siège social : 1 bis, avenue du Général-Leclerc, Saint-Cloud. (J.O. du 24.7.1969).

12 août 1969. — Déclaration à la Préfecture de Police : **Inter-Secrétariat (ISA)**. But : recherches facilitant la solution des problèmes généraux de secrétariat. Siège social : 4, rue Aude, Saint-Cloud. (J.O. du 2.9.1969).

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 1969

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-neuf le lundi seize juin à vingt et une heures les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud se sont réunis sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, PETIT, VILLE, Mme CHOISSET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : MM. ROLLIN, DELAHAYE, COLIN.

Absent : M. RAVASSE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,

M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. TENOUX,

M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

*

M. le Maire adresse ses félicitations à M. Pierre MAILLET à l'occasion de la naissance de son cinquième enfant et ses compliments à M. Alain COUTUREAU pour le mariage de sa fille.

*

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 1969.

M. LEMONNIER demande la rectification de la réponse faite par M. MONSEL à sa question concernant les manifestations locales de prestige. En effet, il est porté en ce qui concerne « Les six heures de SAINT-CLOUD », « qu'aucun versement ne sera fait pour 1969 si celles-ci n'ont pas lieu ». Or, M. LEMONNIER avait déclaré « qu'il souhaitait un reversement si « Les six heures de SAINT-CLOUD » n'avaient pas eu lieu en 1968 ». Dont acte.

M. LEMONNIER indique qu'il votera contre le procès-verbal parce que celui-ci comporte l'approbation à l'unanimité d'un marché de gré à gré pour l'acquisition d'un camion-benne alors que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour et n'a pas été discutée en séance.

M. MAILLET, secrétaire de séance, s'étonne de l'agressivité de son collègue et après recherches, lui fait connaître que l'affaire a bien été évoquée à l'occasion du vote du budget de l'exercice 1969.

MM. TENOUX et PETIT s'abstiennent, de même que MM. GUICHARD et SCHMITT, ces derniers ne pouvant prendre partie puisqu'ils étaient absents lors de cette séance.

Puis, passant à l'ordre du jour, le Conseil,
à l'unanimité :

1°) Autorise un échange de terrains entre l'Association Diocésaine et la ville, rue du 18-Juin, Boulevard Sénard et rue des Milons, pour faciliter l'édification d'un ensemble immobilier d'H.L.M. et d'un marché couvert ;

2°) Autorise le Maire à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles 20, 18 et 16, rue de la Libération, pour la réalisation d'une opération d'urbanisme et de voirie ;

3°) Fixe les conditions de rémunération des aides bibliothécaires auxiliaires à temps partiel (120 heures par poste) ;

3 bis) Fixe à compter du 1^{er} juin le nouveau taux de rémunération du régisseur de recettes des cantines scolaires ;

4°) a) Accorde une subvention à l'Association de solidarité aux Travailleurs Immigrants, basée sur le nombre d'agents étrangers travaillant au service communal de voirie ;

b) Accorde une subvention complémentaire à l'Association des Habitants de la Bérengère pour fonctionnement de la halte-garderie ouverte aux enfants du quartier ;

5°) Accorde une subvention de sympathie aux diverses associations de parents d'élèves des écoles primaires ;

6°) Accorde une subvention à l'Hélice-Club de France pour l'organisation du championnat du monde de Racers dans le bassin de SAINT-CLOUD-SURESNES, le 14 juillet prochain ;

7°) Décide de prendre en charge les frais de fréquentation scolaire de deux élèves domiciliés à SAINT-CLOUD, admis au C.E.T. de VERSAILLES ;

8°) Accepte le principe d'une participation communale dans les travaux d'aménagement prévus par l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine pour le Collège d'Enseignement Technique, 41, rue Pasteur, mais maintient les réserves suivantes :

— Que l'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts, consente un prêt à la ville pour effectuer ces financements ;

— Que la jouissance du terrain de sports et du gymnase soit admise pour les utilisateurs proposés par la ville. De plus, à l'occasion de cette tractation, la ville devra confirmer qu'elle est d'accord pour, le moment venu, apporter sa participation à la création et à l'amélioration d'installations sportives attenantes à cet ensemble scolaire ;

9°) Décide de porter à 4 Frs (plein tarif) et à 2 Frs (demi tarif) le prix des repas servis aux cantines scolaires à compter de la rentrée 1969, le quotient familial de ressources restant inchangé ;

10°) Fixe le nouveau tarif de perception des droits de places dus par les industriels forains, ce tarif s'appliquant à partir de l'installation de la fête de septembre 1969 ;

11°) Autorise le Maire à signer un avenant d'augmentation à la police d'assurance couvrant les objets conservés au Musée d'Histoire Locale ;

12°) Autorise le Maire à signer un avenant en réduction à la police d'assurance incendie des bâtiments communaux ;

13°) Autorise le Maire à signer un avenant au contrat-abonnement d'entretien des brûleurs à mazout (bâtiments communaux) par suite du changement de raison sociale de la société chargée de ce travail ;

14°) Autorise le Maire à signer un avenant à la convention avec la S.N.C.F. pour rémunération du préposé aux W.C. publics de la gare de SAINT-CLOUD par suite de la réorganisation des services comptables de cette société ;

15°) Autorise le Maire à signer un contrat d'abonnement-entretien pour l'escalator installé rue Coutureau. Toutefois, auparavant, M. le Maire avait informé l'Assemblée que, plusieurs fois, des sabotages avaient été constatés et qu'il avait dû porter plainte contre X auprès de la police ;

16°) Autorise le remboursement d'une concession de 15 ans au cimetière communal ;

17°) Accepte la participation communale complémentaire pour travaux de rénovation du cadastre et s'engage à inscrire le crédit correspondant au budget de l'exercice 1970. Il est fait remarquer que cette révision est imposée par la Direction Générale des Impôts et que la commune ne peut s'y soustraire ; le vote est acquis par : 24 voix contre 1, celle de M. LEMONNIER qui rappelle qu'il a toujours voté contre le principe de cette participation ;

à l'unanimité ;

18°) Autorise le Maire à signer un avenant au bail de la Recette-Perception pour nouvelle répartition des locaux ;

19°) Autorise le Maire à insérer de nouvelles clauses au bail consenti à l'Association « LES PAPILLONS BLANCS » pour tenir compte de la prise en charge par la ville de la totalité des travaux intérieurs. Il est précisé que le loyer est révisable par périodes triennales ;

20°) Fixe le nouveau montant maximum de l'avance à consentir au régisseur du Centre Alpin de TAMIE dû à l'expansion des activités de celui-ci ;

21°) Affecte les fonds provenant du 2^e versement fait par les promoteurs de la S.C.I. « LE PALAIS DE L'AUTOROUTE » à divers travaux d'amélioration dans le centre de SAINT-CLOUD ;

22°) Accorde pour ne pas retarder la réalisation des travaux d'extension au domaine de la Faisanderie, la garantie communale pour un emprunt de 165.000 F à contracter par le « Stade Français » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Toutefois, charge MM. LEMONNIER, TENOUX, PETITDEMANGE, d'étudier la possibilité d'obtenir une subrogation dans le versement d'éventuelles indemnités en cas de défaillance ;

23°) Ouvre un crédit de 50.000 F pour permettre la construction d'un escalier d'accès à la passerelle de la gare du Val d'Or par suite de la réalisation d'un parking ;

24°) Par 17 voix pour et 2 voix contre, celles de M. LEMONNIER et Me CHOISSET, cette dernière déclarant qu'elle est systématiquement contre toutes les dérogations accordées en matière d'urbanisme, et 6 abstentions, celles de MM. CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, SCHMITT, PETIT, Mme COUTANT,

Décide d'accorder exceptionnellement une dérogation de hauteur, portant celle-ci à 30 mètres au lieu de 24 mètres, ce qui permettra d'installer gratuitement un marché couvert et un parking sous la réalisation dans la construction d'un ensemble immobilier sur le terrain dit « Le Petit Golf », rue Michel-Salles, boulevard de la République et rue du Camp Canadien ;

à l'unanimité ;

25°) Emet le vœu suivant concernant la création de cimetières intercommunaux :

« Le Conseil,

Considérant que dans les villes de la couronne suburbaine de PARIS, par suite de la densité des lieux bâtis, le problème de l'extension des cimetières existants ne peut être résolu sur le plan communal eu égard au peu de terrains encore constructibles ;

Considérant qu'il importe de créer de vastes nécropoles identiques à celles qui desservent la ville de PARIS ;

Demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine de vouloir bien faire étudier d'urgence de telles implantations dans le département de façon à réserver des espaces libres et de promouvoir la création de syndicats intercommunaux ayant pour objet l'établissement, l'entretien et le fonctionnement de ces cimetières ;

Souhaite que les pentes du pourtour du fort du Mont-Valérien, aménagées en cimetière-parc, tel qu'on en trouve dans certains pays européens, puissent convenir parfaitement pour desservir tout le centre du département ».

26°) a) Ouvre un crédit de 50.000 F pour la réalisation immédiate d'une nouvelle installation de la cuisine de la cantine municipale du Centre ;

b) Désigne M. BEAUFOCHER pour faire partie de la Commission des Marchés ;

c) A la demande de Mme CLEMENT, dans le cadre du jumelage, accepté de participer pour 500 F aux frais de déplacement qui ont été engagés par le cercle d'échecs « LA TOUR PRENDS GARDE » pour déplacement à BAD GODESBERG.

*

M. VILLE fait état d'une longue coupure d'eau durant les dernières fêtes de Pâques, rue de la Libération, et regrette que la fourniture n'ait pu être rétablie que le mardi par suite de l'absence de service de sécurité durant les fêtes.

M. RAYNAUD souhaite qu'un Service de Sécurité Intercommunal soit créé.

*

M. VILLE demande qu'un passage pour piétons soit établi rue des Milons. M. le Maire lui répond que ce sera fait. Il demande ensuite que le parking réservé aux sportifs puisse être utilisé par les habitants de la réalisation H.L.M. de la rue du 18-Juin en dehors des heures d'occupation par les sportifs. M. MONSEL étudiera le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire de séance :

Claude GUICHARD.

état civil

du 20 Mai au 20 Août 1969

NAISSANCES

Boyer Véronique - Mellinet Stéphane Bernard Julien - Caillard Raphaël Joseph François - Noyer Pascale Béatrice - Maillet Claire Françoise Bernadette Monique - Nusbaum Serge Alcide Henri - Dabrowski Laurent Wladislas Henri Marie - Haas Marion Anne-Marie Janine - Grosjean Christophe Daniel Denis - Berthet Claire Marie - Farcache Jean-François - Ifrah Eve-Yaëlle Estrella - Terrière Nathalie Hélène - Gaias Grazia - Drouet Stéphane Gérard Christian - Wettlauffer Anne - Faimali Cécile Martine Nicole - Vidal Nathalie Karine - Arrechea Véronique - Hermelin Virginie Marie Clémence - Flores Luis Manuel - Bouchonneau Claude Virginie - Planson Sophie Françoise Paule - Frehling Pierre-Olivier Jean Maurice - Durand Alex Louis - Gibert Sandrine Juliette - Legros Valérie Luce Jacqueline - Guest Olivier - Dumas André Loïc David - Camacho Maria Carmen - Poullain Stéphanie Didier François - Hodan Florence Brigitte Isabelle - Filiberti Nathalie - André Angélique.

MARIAGES

Varenne-Caillard Roger Lucien et Pinot Jeannine Emilie - Decaen Raymond Louis Henri et Fréret Marie-José Janine Henriette - Alterno Lucio Giuseppe et Desurmont Sylvie Andrée - Leroi Gérard André et Garchery Jacqueline Marie Ginette - Morère Yves Charles et Lubin Françoise Marguerite Marthe Janine - Valenzisi Roger René et Kouscher Danielle Odette - Montagne Robert Louis et Carles Emiliène Marguerite - Doazan Jean-Pierre Jacques André et Staut Anne Monique Andrée - Nadaud Gilles Fené Georges Michel et Newey Geneviève Anne-Marie - Moreau Jean Pierre Henri François et Juge Dominique Colette Anne Catherine - Demaere Jean-Pierre Robert et Maurial Martine Christiane Monique - Delahaie Guy Lambert Denis Jean et Demoustier Christiane Marie Jeanne - Pellerin Fernand Jean Emile et Dessalles Nicole Elise - Le Rouzic Didier Jean-Pierre et Lalandre Françoise Marie Thérèse - Truchetet Marc Bertrand Marie et Coutureau Martine Simone Andrée Marie - Guélias Jean Léon Martial Guy et Ravillon Françoise Marcelle Renée - Mazet Alain Marcel Albert Marie et Chauchat Hélène Marie Renée - Mas Edouard André et D'Ozouville Marie Hélène Nicole - Jolivet Christian et Kume Marie Aimée Pierrette - Cogan Jean-Pierre et Gambier Catherine Marie Lucienne - Bézieux Jean-Claude Julien Henri et Bouriquet Augustine - Caussion Michel Emile Jean-Pierre et Morla Danielle Marie-Christine - Le Luhandre Pierre Raymond Michel et Bourcier Maryse Andrée - Dubusc Michel Pierre et Beaubois Chantal Rose - Tiers Gérard-Michel Julien et Pannier Martine Arlette - Ortiz Roures José et Soto Gil Leonor - Hansel

Jean René et Brulant Eliane Juliette Mathilde - Noret Gérard Christian et Arbona Annick Blanche Jacqueline - Carette Claude René et Nidiau Sylvie Marie Luce - Deshays Guy Marcel Jean-Claude et Mazé Claude Jeanne - Willcox Christopher et Le Gall Geneviève Annick - Zerchot Roland et Dubessy Danièle - Papa Damiano Secondo et Cordier Nadine Ginette Pierrette - Leclerc Jean Léon Robert et Dely Marguerite Jeanne Sophie - Bezard Jean-Jacques et Rodriguez Marie Rose - Franzetti Alain Michel Marcel et Richard Nicole Blanche Marie Louise - Duval Alain Marceau François et Gilbert Danièle Marie Jeanne - Hautot André Paul et Maillard Simone Marie-Madeleine Clarisse - Augeix Michel Pierre Lucien et Gardé Maryse Claudine - Suzanne Michel François et Massol Marie-Jacques Elisabeth - Gagnaire Gérard et Lechaudel Lucette Elodie - Thierry-Mieg Laurent Marie et Colson Brigitte Marie Andrée - Simon Jean Pierre Marcel Henri et Fetzer Marie-France Claude - Gautier Claude Serge Bernard et Kerangeven Huguette Marie Louise - Leroux Jacques Eugène et Villette Danielle Marcelle Marie-Thérèse - Denic Cédimir et Ducrot Jocelyne Marcelle Pauline - Gelly Jean-Pierre et Valet Jacqueline Marcelle Muguet - Salaun Jean-Pierre et Helbling Françoise - Guérard Michel Henri François et Morice Claire Yvonne Thérèse Andrée - Coarer Roland Marie Joseph et Blanchard Martine Andrée - Blandin Gérard Christian Bernard et Taris Marie-Hélène Jacqueline - Martin Marcel Marcel Robert et Decoster Janine Odette Françoise - Michon Yves Jacques Louis Marie Antoine et Garnier Geneviève Colette - Krakowsky Danielle et Dauphin Christian Marc Victor - Gonçalves Joao et Widla Maria - Legall Raymond Charles et Boivin Jeannine Berthe Marthe - Blain Jean-Pierre Claude et Bucher Josette Simone - Hubert Jean Gaston Ernest et Pearce Christine Ann - Detuncq Jean Auguste Maurice et Charrier Mauricette Marie Charlotte - Vircoulon Daniel André et Cadas Marie Andrée - Itasse Jean Jacques et Esselborn Haidemarie - Gentile Alain Roland et Fradet Annie Lucienne Marguerite - Fennetaux Jacques Pierre Jean et Louhet Danièle Yvonne Gabrielle - Doise Henri Yves Charles et Braz Ferreira Maria Madalena - Lusseyran Pascal Pierre Antonin et Humphreys Sally Love - Jelinek Heinz Dieter et Toulouse Joëlle Aimée.

DECES

Meunier Elisa, veuve Mailldet, 75 ans - Patron Janine Claire Juliette, épouse Drillaud, 40 ans - Neuvy Laurence Raymond, 2 jours - Zoulikian Léandre Guillaume, 1 jour - Fretton Marie Gabrielle, veuve Bussière, 104 ans - Verdugo Jacques Marcel, 26 ans - Andouard Eugénie Marie Victorine, veuve Chislard, 85 ans - Gouttenegre Marie Rose Julia, veuve Gouttenegre, 87 ans - Tuffier Gaston, 73 ans - Hachair Paul Jules, 82 ans - Holvègue Jeanne Eugénie Louise,

veuve Lepaillé, 84 ans - **Maillard** Henri Albert, 59 ans - **Gestin** Marie Françoise, veuve de Remellay, 88 ans - **Van Loey** Juliette, veuve Vanallemeersch, 83 ans - **Roussel** Emile Albert Amédée, 60 ans - **Perrault** Yves-Noël Christophe Germain François Marie Joseph, 2 ans - **Rivens** André, 60 ans - **Wall** Gilbert Claude, 59 ans - **Dubuis** Jean-Michel Lionel, 18 ans - **Flas** Hubert Joseph Renter, 66 ans - **Mazure** Marcel Pierre Victor, 81 ans - **Huff** Matylda, 84 ans - **Theuriot** Victor, 58 ans - **Bernard** Germaine Anna Louise Marguerite, veuve Roussel, 79 ans - **Mayer** Cécile, veuve Derouault, 87 ans - **Defontenay** Georges Raymond, 88 ans - **Pons** Pierre, 23 ans - **Kuhri** Jeanne Louise Joséphine, veuve Gaubert, 88 ans - **Danrée** Henri Marie, 84 ans - **Farce** Andrée, épouse Le Meur, 61 ans -

Bénédict Gilbert Edouard Jean, 64 ans - **Fourrier** Dominique Jean, 21 ans - **Liebesmann** Benjamin Wolf, 66 ans - **Laude** Lucile Louise Joséphine, veuve Miel, 81 ans - **Fournier** Georges Marcel, 74 ans - **Devaux** Jules Eugène, 82 ans - **Leclère** Victor, 90 ans - **Desdevises** Henri Raymond Gabriel, 33 ans - **Morelli** Ange Charles, 86 ans - **Vergnaud** Marie Angèle Elisabeth, veuve Tocreau, 94 ans - **Christian** Jacques, 50 ans - **Caillard** Jeanne Elise, veuve Calle, 91 ans - **Sausset** Jean Victor, 57 ans - **Gaillard** André, 94 ans - **Lejeune** Paul Louis, 74 ans - **Bellezanne** Paul François, 67 ans - **Poussin** Juliette Louise, veuve Paulmier, 84 ans - **Guillot** Louise Mathilde, veuve Jacob, 92 ans - **Bigand** Camille Angèle, veuve André, 88 ans - **Couta** Elie Louis Marius, 48 ans.

DERNIERE HEURE

Dans les premières semaines :

1° Construction du mur de soutènement pour le raccordement des rues Lauer et des Ecoles (achèvement fin d'année) ;

2° Adjudication des travaux de construction de la nouvelle école maternelle du Centre desservie par les voies précitées ;

3° Adjudication des travaux de la première tranche de la Maison des Jeunes et de la Culture sur le terrain réservé à cet effet avenue du Maréchal-Foch ;

4° Mise en chantier avant la fin de l'année de la réalisation immobilière I.L.N. Résidences 7 et 9, rue Gounod, et des locaux affectés aux activités du jeudi ;

5° Mise en adjudication du parking de la gare du Val d'Or — début des travaux en novembre, durée : 4 mois environ ;

6° Construction de canalisations d'égout rue du

Calvaire (ancienne chaussée), dernière exécution du réseau d'assainissement communal ;

7° Aménagement de trottoirs en tarmacadam rose côté parc de Béarn, et aménagement de jardins et plantations côté opposé ;

8° Pose de la signalisation lumineuse au carrefour des rues de Buzenval et de la Porte Jaune ;

9° Délimitation et aménagement du jardin public rues Dailly, du Calvaire, et avenue Chevrillon ;

10° Installation de feux tricolores et aménagement du carrefour quai Carnot face à la rue Vauguyon ;

11° Travaux de plantations, d'engazonnement et d'aménagements floraux sur la berge de la Seine.

Ces deux dernières réalisations seront faites par l'Administration des Ponts et Chaussées, mais la Ville de SAINT-CLOUD en assurera l'entretien.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

ATELIER DE **TOLERIE** EN SOUS-SOL ATELIER DE **PEINTURE**
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**
29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD
603-23-24

Ateliers
agréés
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**SURESNES
-CITES**

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
de 9 heures à 17 heures sans interruption

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Prêts personnels immobiliers — Location de coffres-forts

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES — Tél. : 970-02-52

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la
REPARATION de votre appartement

AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE :

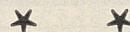
Livret ordinaire :
Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 3 % net d'impôt
Livret supplémentaire « B » :
Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 2,25 % (impôt déduit)
Livret Epargne-Logement :
Maximum 40.000 F - Intérêt 2 % net d'impôt
TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

MONCEAU - TAPIS

30, rue de Chazelles - PARIS (17^e)

CHOIX IMPORTANT

Carpettes - Moquette - Revêtements de sol



POSE GARANTIE PAR NOTRE MAISON

Téléphoner à 924-39-41 et 42
pour tous conseils sur votre choix
Distributeur agréé

FRANCE-TAPIS - TAPISIFT



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

237, Grande-Rue - GARCHES

Tél. 970-08-46

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

ENTREPRISE PAYSAGISTE A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

**TOUS PROBLEMES
DE POMPAGE**
Tous débits
Toutes pressions

DEPARTEMENTS

- Ménager, Agricole
- Pulvérisation
- Industrie générale
- Protection incendie
- Chauffage

POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 +

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT ET^S Louis RABONI S. A.

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 63, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : 605-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : 605-52-54

PEINTURE — DECORATION Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

PEDICURE MÉDICALE PODOTHERAPEUTE

DIPLOMÉE D'ÉTAT

— Soins des pieds et traitements de
leurs affections

Verrues - Hygromas - Ongles incarnés

— Rééducation après opération - Mas-
sage

Sur rendez-vous, de 8 à 20 h - Tél. 603-75-93

7, parc de la Bérengère (4^e étage), SAINT-CLOUD

(à l'extrémité nord du boulevard de la République,
côté droit en se dirigeant vers Suresnes)

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

Location et lavage de couches pour bébés
chez vous ou à la clinique

AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD - Téléphone : 603-78-91

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

BROCANTE-ANTIQUITES

Mme George - Coq - Mansienne

124 et 199, Grande-Rue - GARCHES - Tél. 970-03-95

Literie — Tapis — Tableaux

VENTE, ACHAT ET ECHANGE DE TOUS MEUBLES

EQUIP' CONFORT

50, rue Buzenval, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 408-84-27

REVETEMENTS DE SOLS MOQUETTES VOILAGES

AGENCEMENT APPARTEMENTS

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente

LE CHAPELIN-FRETZ

FLEURISTE

14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



M
E
N
A
G
E
R

DUCRETET-THOMSON

"TÉLÉ-GOUNOD"

LACAILLE

17, rue Gounod, 92 - SAINT-CLOUD - 603-45-18

DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON

D
I
S
Q
U
E
S

im
pre
di

impression-
édition
et publicité

58, RUE ROYALE, 92 - SAINT-CLOUD TÉL. 604.26.99

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment F - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE
TRAITEMENTS AMINCISSANTS DU CORPS - SAUNA FINLANDAIS

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

COUVERTURE - PLOMBERIE
Traitement des eaux
(Spécialiste PERMO)
ELECTRICITE GENERALE

G. CIRASSE & Cie
72, rue Royale - 605-41-42
P. HERTEMAN

ARMOIRES SÈCHE-LINGE



Gamme complète de 15 modèles
à partir de 570 F

G. Chamignon *Le Pâtissier de St-Cloud*

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Gounod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**

Votre opticien est à St-Cloud

près du monoprix

près des lycées



LUNETTES MODERNES - LENTILLES DE CONTACT
SURDITÉ

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT

Brûleur-chaudière CUENOD

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80

ADOUCCISEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

EPICERIE DU CENTRE

9, rue Montretout - SAINT-CLOUD

(face au 70, bd de la République)

Tél. 605-44-89

Libre-service UNA

Vins fins - Crèmerie - Fruits et légumes

LIVRAISON A DOMICILE

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche
SAINT-CLOUD
825-45-40 - 605-17-44



ESSAI GAMME RENAULT 1969

LA NOUVELLE BOUTIQUE

papounet

Les meilleures marques de vêtements pour enfants

15, rue de l'église St-Cloud 605-40-85

CARROSSERIE AUTOMOBILE

TRAVAUX PAR SPECIALISTES SUR MARBRE
PEINTURE EN ETUVE

" GARAGE PASTEUR "

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47
825-45-40

Station Service TOTAL

" Relais Beausoleil "

A. CHAMBON, gérant libre

160, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-70-60

VIDANGE - GRAISSAGE - LAVAGE

EQUILIBRAGE DE ROUES - PNEUS - ACCESSOIRES

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16